

Etude sur la compétitivité de la filière anacarde du Bénin

Rapport final



Rédigé par

Alain SOGLO

Edouard ASSOGBA

Avril 2009

Introduction.....	9
CHAPITRE 1 : Bref aperçu sur la noix de cajou aux plans national et sous régional	11
Aperçu sur la bibliographie nationale sur l’anacarde.....	11
Section 1 : La Guinée Bissau.....	13
Section 2 : la Côte-d’Ivoire.....	13
Section 3 : le Ghana.....	14
Section 4 : le Nigeria.....	14
Section 5 : Les autres pays ouest-africains.....	15
CHAPITRE 2: Facteurs de compétitivité nationale.....	15
Section 1 : Internalisation.....	15
Section 2 : Pouvoirs publics.....	17
Section 3: Le Système financier et quelques opportunités de financement.....	18
Section 4: Infrastructures.....	21
Section 5 : Technologie de production.....	22
Section 6 : Main d’œuvre.....	23
Chapitre 3 : Contexte institutionnel de la filière anacarde	23
Section 7 : Institutions d’appui et leurs rôles.....	23
A. Le ministère du commerce.....	23
B. Le ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche (MAEP).....	24
C. Le ministère de la micro finance, de l’emploi des jeunes et des femmes et des petites et moyennes entreprises	26
D. La faculté des sciences agronomiques de l’université d’Abomey-Calavi (FSA/UAC).....	27
E. Le fonds de développement de la formation professionnelle et de l’apprentissage (FODEFCA)	27
F. Le secteur privé, les PTF et ONG dans la filière anacarde.....	27
CHAPITRE 4 : La production d’anacarde et son organisation au Bénin.....	30
Section 8. La production d’anacarde.....	30

<u>Statistiques de production de noix brutes.....</u>	<u>31</u>
<u>Gestion des plantations et leur productivité.....</u>	<u>31</u>
Section 9 : <u>Structuration des producteurs d’anacarde.....</u>	<u>32</u>
<u>L’organisation des producteurs.....</u>	<u>32</u>
<u>Forces et faiblesses des organisations des producteurs d’anacarde.....</u>	<u>33</u>
CHAPITRE 5: <u>La commercialisation des noix brutes.....</u>	<u>34</u>
Section 10 : <u>Le calendrier de commercialisation.....</u>	<u>34</u>
<u>La chaîne de commercialisation des noix brutes</u>	<u>36</u>
Section 11 : <u>Entreposage et transport.....</u>	<u>38</u>
CHAPITRE 6 : <u>La transformation des noix brutes.....</u>	<u>40</u>
Section 12 : <u>La transformation artisanale.....</u>	<u>40</u>
Section 13: <u>La transformation semi industrielle.....</u>	<u>43</u>
<u>Le centre SONGHAI de Porto Novo.....</u>	<u>43</u>
<u>Le groupe « Proud of Bénin ».....</u>	<u>43</u>
Section 14 : <u>La transformation industrielle.....</u>	<u>45</u>
Section 15 : <u>Les projets de création d’unité de transformation de noix.....</u>	<u>47</u>
<u>Projet d’extension de l’entreprise ABC.....</u>	<u>47</u>
<u>Projet de 10 unités de transformation par SOCAFA.....</u>	<u>48</u>
<u>Intention de mise en place d’une usine par SWCM Sarl.....</u>	<u>48</u>
<u>Le projet Enterprise Works.....</u>	<u>48</u>
<u>Autres difficultés des entreprises transformatrices.....</u>	<u>49</u>
CHAPITE 7 : <u>EXPORTATION DES NOIX BRUTES.....</u>	<u>49</u>
Section 16 : <u>Evolution des exportations de noix brutes.....</u>	<u>49</u>
Section 17: <u>Caractéristiques des noix brutes et exigences des importateurs.....</u>	<u>50</u>
Section 17 : <u>organisation des exportateurs de noix brutes.....</u>	<u>52</u>
Chapitre 8: <u>Besoins des entreprises exportatrices en matière de formation et d’assistance technique</u>	<u>52</u>

<u>La transformation artisanale.....</u>	<u>54</u>
<u>La transformation semi-industrielle et industrielle.....</u>	<u>55</u>
<u>L'exportation de noix brutes.....</u>	<u>55</u>
<u>Conclusion.....</u>	<u>56</u>

LISTE DES ACRONIMES ET ABREVIATIONS

ABC	Afonkantan Bénin cashew
ABEPEC	Agence béninoise de promotion des échanges commerciaux
ACA	African cashew alliance
AFD	Agence française de développement
AGOA	African growth opportunity act
ANAPAT	Association nationale des acheteurs des produits agricoles tropicaux
ATECB	Association des transformateurs et exportateurs d'amandes de cajou du Bénin
BCEAO	Banque centrale des états d'Afrique de l'ouest
BIBE	Banque internationale du Bénin
BOA	Bank of Africa
BRS	Banque régionale de solidarité
CCI (ITC)	Centre de commerce international
CCIB	Chambre de commerce et d'industrie du Bénin
CEBENOR	Centre béninois de normalisation et de gestion de la qualité
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
CeRPA	Centre régional de promotion agricole (ex- CARDER)
CNA	Chambre nationale d'agriculture
CNC	Commission nationale de concertation en charge de la filière anacarde
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CTB	Coopération technique belge
CVPA	Comité villageois des producteurs d'anacarde
DANA	Direction de l'alimentation et de la nutrition appliquée
DGCE	Direction générale de commerce extérieur
DGCI	Direction générale du Commerce Intérieur
DPQC	Direction de la promotion de la qualité et du conditionnement des produits agricoles
ESC	Equipe sectorielle de contrepartie
FECECAM	Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel
FENAPAB	Fédération nationale des organisations de producteurs d'anacarde du Bénin
FNPEEJ	Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes
FODEFCA	Fonds de développement, de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage
FSA	Fonds de solidarité africain
GEPT	Groupement des exportateurs de produits tropicaux
INRAB	Institut national des recherches agricoles du Bénin
INSAE	Institut national des statistiques et de l'analyse économique
JITAP	Programme conjoint d'assistance technique aux pays en développement et autres pays africains
LDC	Laboratoire de défense des cultures
MAEP	Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche
MCA	Millenium challenge account
MFE	Ministère des finances et de l'économie
MIC	Ministère de l'industrie du commerce
MTPT	Ministère des travaux publics et des transports
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale

ONS	Office national de soutien des revenus agricoles et de stabilisation
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OP	Organisations de producteurs agricoles
PAC	Port autonome de Cotonou
PADEX	Programme d'appui au développement des exportations
PADFA	Programme d'appui au développement des filières agricoles
PADME	Association pour le développement des PME
PADSA	Programme d'appui au développement du secteur agricole
PADSE	Programme d'amélioration et de diversification des systèmes d'exploitation
PAGER	Projet d'activités génératrices de revenus
PAMRAD	Projet d'appui au monde rural de l'Atacora et Donga
PAPME	Association pour la promotion et l'appui aux PME
PASP	Projet d'appui au secteur privé
PIP	Programme d'investissement public Forestières
PTF	Partenaires techniques et financiers
SNV	Service néerlandais de développement
UCPA	Union communale des producteurs d'anacarde
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNAPAB	Union nationale des producteurs d'anacarde du Bénin
URF	Unité de recherche forestière

RESUME DU RAPPORT

Dans le cadre de l'exécution du programme d'appui au développement des exportations (PADEX Bénin) élaboré en 2007, le centre de commerce international (CCI) a été chargé d'accompagner le Bénin au niveau du développement du secteur de la noix de cajou pour renforcer la compétitivité à l'export des entreprises impliquées dans la commercialisation de la noix brute ou transformée. Faisant suite à la stratégie sectorielle sur la noix de cajou au Bénin développée en 2003 dans le cadre du programme JITAP, le présent rapport vise à aider les experts du CCI à avoir un aperçu actualisé sur :

- l'organisation institutionnelle de la filière de la noix de cajou au Bénin,
- les contraintes techniques qui pèsent sur l'offre de noix de cajou, notamment la qualité du produit, son conditionnement et son emballage,
- la chaîne d'approvisionnement de la noix de cajou au Bénin (du producteur à l'exportateur),
- les marchés exports réels et les marchés potentiels de diversification, notamment le positionnement du Bénin dans la sous-région et sur le marché international (par rapport à ses concurrents),
- les sources de financement à l'exportation / opportunités d'investissement,
- le profil des principales entreprises (de transformation ou de conditionnement) impliquées au niveau de la commercialisation de la noix de cajou, les marchés exports réels et potentiels visés,
- les besoins des entreprises exportatrices ou à vocation exportatrice en matière de formation et d'assistance technique.

La rédaction de ce rapport se base sur les informations documentaires récentes disponibles dans les projets et structures d'appui à la filière noix de cajou au Bénin collectées en décembre 2008. Il s'agit notamment (i) des projets et structures publics sous tutelle des ministères en charge de l'agriculture, du commerce, du secteur privé et des PME, (ii) des organisations professionnelles (chambres d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, association de développement des exportations) et (iii) des partenaires techniques et financiers (GTZ et SNV). Ces informations ont été complétées en janvier 2009 par des entretiens tenus avec les responsables des entreprises d'exportation de noix brutes installées à Cotonou, ceux des entreprises de transformation de noix présentes à Cotonou, Porto-Novo et Tchaourou et ceux des organisations de producteurs dans les départements des Collines, du Borgou et de l'Atacora.

Les producteurs de noix brutes ont été quelque fois aidés dans leur volonté d'organisation avec la mise en place d'un système propre à partir du village le CVPA, l'UCPA, l'URPA et la FENAPAB. Plusieurs institutions publiques et privées offrent des appuis nécessaires pour un développement global de l'ensemble la filière, provenant par exemple des structures des ministères en charge du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, du secteur privé ou de l'enseignement supérieur, ou des partenaires au développement et des organisations professionnelles. Les interventions répondent aux besoins suivants: organisation et encadrement des producteurs et des autres acteurs de la filière, recherche sur l'amélioration variétale, production des plants de pépinière, contrôle de la qualité des noix brutes avec une

approche inadaptée, fixation de prix d'achat au producteur, avec quelques microcrédits, identification et amélioration des chaînes de valeur de la filière. Il existe quelques interventions plus ciblées, comme le recensement des plantations et de leur performance dans l'Atacora ou la distribution aux producteurs des sacs de jute utiles au stockage des noix brutes avant la commercialisation. Cependant, il faut noter que ces interventions restent encore mal coordonnées et restent dans un cadre très global.

Le Bénin produit au plus 40.000 tonnes de noix brutes par an, provenant principalement de la région du centre et du nord. L'offre béninoise pour le marché international est dominée par l'exportation de noix brutes (95% de la production). La compétitivité du secteur est limitée par le faible rendement des arbres (moins de 350 Kg par hectare) dû à des plantations trop touffues ne recevant pas d'engrais chimique. La non définition d'exigences de qualité des noix lors de la fixation des prix-planchers et les modalités de collecte des noix brutes ne favorisent pas l'amélioration qualitative de la production. Le secteur de la transformation est très réduit. Il comprend une seule unité de transformation en amandes blanches de 1.500 tonnes de noix brutes par an dont la taille et la maîtrise de la qualité en production répondent partiellement aux exigences du marché international. Les cinq autres petites unités de transformation artisanale en amandes torréfiées offrent de faibles capacités individuelles et une qualité de produits dans des emballages peu compétitifs pour le marché international.

La chaîne d'approvisionnement des noix brutes est caractérisée par un grand nombre d'intermédiaires (au moins trois) entre le producteur et l'exportateur, malgré la présence des organisations de producteurs qui n'arrivent pas encore à coordonner la collecte primaire. Une expérience de collecte groupée des noix brutes par l'intermédiaire des organisations de producteurs est lancée dans l'Atacora mais les résultats ne sont pas encore concluants. Les entreprises exportatrices de noix brutes également nombreuses, n'ont pas encore une organisation solide et par conséquent ne peuvent encore bénéficier de la confiance au système financier. Chez les transformateurs, seule l'entreprise d'amandes blanches exporte officiellement sa production vers les Pays-Bas. Quelques faibles productions d'amandes blanches ou torréfiées par les autres transformateurs sont exportées par des voies informelles vers le Nigeria ou l'Europe.

Les exportations béninoises de noix brutes sont destinées principalement pour l'Inde. Les amandes blanches sont exportées officiellement vers les Pays-Bas certainement pour un grossiste partenaire commercial de l'entreprise béninoise dont la capacité de production reste insuffisante pour satisfaire directement la demande des importateurs. En raison des projets de création et de développement d'entreprises de transformation en vue à très court terme, le Bénin devra diversifier ses débouchés pour la production actuelle et future, prenant en compte la grande distribution d'amandes torréfiées et les marchés plus lucratifs (donc plus exigeants) d'amandes blanches en Europe (France, Suisse, Pays-Bas).

Les principaux atouts de la filière pour le Bénin sont la qualité organoleptique (arôme) des amandes et le taux de transformation en amande (KOR) proche ou légèrement au-dessus de la moyenne ouest-africaine. Le faible taux de transformation actuel dégage une grande marge en faveur de nouvelles unités de transformations.

Cependant, les exportateurs et promoteurs de nouvelles entreprises de transformation restent bloqués par la faible disponibilité des financements bancaires pour ce secteur dont le fonctionnement international est mal connu par le système financier. C'est en fait un nouveau produit d'opération pour les institutions financières au cas où un travail préparatoire serait initié à leur endroit.

Il existe néanmoins des structures nationales et régionales (à l'instar du fonds de solidarité africain) offrant des garanties bancaires répondant aux besoins des petites entreprises impliquées dans la transformation et l'exportation des noix de cajou.

Au regard de ces informations actualisées, les besoins des entreprises transformatrices et exportatrices des noix brutes sont l'amélioration de leur connaissance des débouchés potentiels et de leurs exigences et des diverses opportunités financières existantes. S'agissant des entreprises transformatrices en particulier, l'accompagnement pour la maîtrise de la qualité en cours de fabrication des amandes, le renforcement de la production et l'amélioration des emballages sont des besoins cruciaux. L'approche d'intervention sera basée sur un appui ciblé sur les trois ou quatre entreprises offrant les meilleures opportunités de développement lorsqu'on tient compte de la stratégie du JITAP avec la nécessité d'intervenir plus activement dans le secteur de la transformation. Mais encore faudrait-il agir en amont plus efficacement tout en ayant à cœur et ne pas ladite stratégie de 2003.

INTRODUCTION

Le marché international des amandes de cajou (SH 080132) a enregistré une croissance forte des exportations au cours des cinq dernières années. Selon les statistiques du CCI compilées sur le TradeMap, les exportations d'amandes de cajou sont passées de 260.146 tonnes à 342.788 tonnes entre 2003 et 2007, soit un taux d'accroissement de plus de 31% en 5 ans. Cette embellie de la demande en noix de cajou représente une opportunité à saisir par les pays africains producteurs de noix brutes pour la diversification de leurs exportations agricoles.

Cependant, peu de pays africains producteurs de noix brutes se sont déjà fait une place dans le concert des pays exportateurs d'amandes de cajou, en raison de la faiblesse de la compétitivité de la filière et de leur capacité de transformation. Cependant, certains pays s'efforcent de se positionner sur le créneau d'exportateur d'amandes. On peut citer à cet effet la Tanzanie, le Mozambique et le Kenya qui ont accru leurs exportations d'amandes depuis au moins 2003. En Afrique de l'ouest, les statistiques commerciales du CCI indiquent des exportations en provenance du Nigeria et de la Côte d'Ivoire depuis 2004. Le Mali a rejoint le groupe des exportateurs en 2007.

En 2003, le Bénin a adopté une stratégie sectorielle de promotion des exportations de noix de cajou, avec l'appui du CCI dans le cadre du JITAP. Ce document de référence nationale présente une partie analytique sur la demande internationale et l'offre nationale de noix de cajou et une seconde partie sur le plan marketing export consacré aux actions clés envisagées pour renforcer la compétitivité de la filière et développer les exportations des dérivés d'anacarde. La stratégie envisage à la fois une diversification des produits (par la promotion de la transformation en amandes blanches et amandes torréfiées parallèlement aux exportations de noix brutes) et la diversification des destinations d'exportation des trois produits (noix brutes et amandes blanches ou torréfiées). Les orientations stratégiques retenues sont confirmées par les résultats de deux tours d'orientation de marché organisés en Europe pour les amandes et au Vietnam pour les noix brutes et la technologie de transformation.

Depuis lors, plusieurs actions de promotion de cette filière ont été enregistrées tant dans le secteur public que chez les acteurs privés. Il en résulte une foison de documents et rapports d'études ou d'ateliers/séminaires sur la promotion de la filière. De nouveaux acteurs ont vu le jour à toutes les étapes de la filière (production primaire, commercialisation, transformation, exportation). Mais, contrairement au Nigeria et la Côte d'Ivoire en Afrique de l'ouest, un véritable développement de la filière au Bénin est toujours attendu. Des obstacles/contraintes internes aux entreprises ou d'ordre national demeurent, d'autres ont certainement vu le jour avec les nouveaux acteurs. La compétitivité du secteur anacarde passe en grande partie par la gestion au cas par cas de ces contraintes diverses et variées qui ne saurait être prise en charge de manière efficace que dans le cadre d'interventions « *multi-acteurs* » établies sur une base concertée. La présente étude initiée par le CCI répond à cette approche.

Dans le cadre du programme d'appui au développement des exportations (PADEX)

élaboré à l'issue de l'étude diagnostique pour l'intégration du commerce du Bénin en 2007, trois objectifs ont été retenus, à savoir :

- 1) le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion des structures, institutions ou organismes publics et privés intervenant dans la réglementation, la régulation et l'encadrement du commerce au Bénin,
- 2) la diversification et la promotion des produits d'exportation béninois notamment à travers les nouvelles filières agricoles, le tourisme et les services efficaces,
- 3) l'identification et la mise en place de mécanismes efficaces pour un soutien direct du commerce à travers des instruments financiers adaptés à ces spécificités.

Plusieurs opportunités de marché d'amandes blanches et torréfiées s'offrent au Bénin, notamment le marché européen (dans le cadre de l'initiative tout sauf les armes) et américain (à travers l'AGOA). Il ne faut pas non plus sous-estimer le marché chinois et celui des pays du Proche Orient.

Le présent rapport traite de la compétitivité des entreprises de la filière anacarde sous l'angle des chapitres évoqués dans le document rapport sur la stratégie sectorielle élaboré en 2003. En particulier, l'effort de mise à jour de cette stratégie repose sur les contraintes relatives à l'offre nationale et noix et d'amandes et à l'environnement institutionnel et financier, entres autres. Le plan du rapport est basé sur celui du document de stratégie de 2003.

Les données et informations nouvelles incluses dans ce rapport ont été recueillies auprès de sources secondaires qui sont les études et les rapports de projets sur l'anacarde élaborés après 2003. Les consultants ont en outre utilisé des sources d'information primaire constituées par des observations et entretiens obtenus auprès des acteurs de la filière, notamment les organisations de producteurs, les transformateurs, les acheteurs et les exportateurs d'une part et d'autre part auprès des structures d'appui à savoir la recherche agricole, les organismes de vulgarisation, les projets sectoriels et les partenaires techniques et financiers. La liste des personnes rencontrées est en annexe. Les acteurs professionnels rencontrés l'ont été sur la base de leur présence dans la filière et pour des raisons de vérification des informations primaires.

CHAPITRE 1 : BREF APERÇU SUR LA NOIX DE CAJOU AUX PLANS NATIONAL ET SOUS RÉGIONAL

(Source: Cashew processing: Marketing & Consumption in west Africa USAID & WATH, ACA mai 2007)

Aperçu sur la bibliographie nationale sur l'anacarde

Dans le cadre d'une récente étude commanditée par le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, relative à la valorisation de l'expertise nationale en Mai 2008, une liste générale non exhaustive de documents a été établie par un groupe de consultants nationaux. Un extrait actualisé sur la noix d'anacarde en est sorti.

Environ une cinquantaine de documents (rapports, études, stratégies, plans d'action, etc.) existent et sont répartis dans les Ministères, les projets, d'autres structures et institutions nationales, etc. Ces différents documents aboutissent souvent aux mêmes conclusions d'inorganisation de la filière à la nuance que, bien des aspects techniques divergent, compte tenu des TDR des études et/ou objectifs de séminaires, ateliers ou symposium.

Si certains aspects techniques sont différents, il apparaît nettement que tous concourent à la promotion du secteur anacarde. Les projets exécutés et les différents appuis aboutissent à de résultats qu'on ne saurait comparés dès lors que les bases de travail, les approches et les objectifs initiaux n'étaient pas les mêmes.

Il apparaît aussi, à la lecture de certains documents issus de rapports d'ateliers ou de réunions que plusieurs institutions intervenant dans la filière opèrent sans se concerter, ce qui aboutit à des répétitions, avec ou sans valeurs ajoutées. En ce concerne les acquis des projets et ONG, ils ne sont pas capitalisés à défaut d'institutions de coordination nationale pour constituer la mémoire de la filière à travers la synergie des activités pour bâtir un pôle de progrès. Il convient de souligner cependant que ces travaux ont donné une visibilité permanente à la filière anacarde dans les programmes nationaux.

Cette liste de documents sur le secteur anacarde et qui demandent à être regroupés (peut être au niveau du Cadre Intégré) pour faciliter l'accès à tous, donne l'impression que beaucoup d'actions concrètes ont été déjà réalisées. Certes, il y a eu des tentatives d'organisation des producteurs agricoles (OP), l'extension des plantations paysannes ou l'implantation d'unités de transformation, mais la plupart des propositions et recommandations faites est restée intacte et sont souvent reprises d'un rapport à l'autre. Mais, l'analyse montre que le secteur anacarde du Bénin est resté presque statique en termes de productivité des arbres, de la faible valorisation de la production exportée à l'état brut, de la faiblesse de la transformation qui par surcroît est peu orientée vers l'exportation.

Une phase importante de la revue documentaire est réalisée par le programme JITAP en 2003. Elle a permis de faire une analyse des forces et faiblesses de l'offre nationale face aux exigences de la demande internationale. Le plan marketing

export élaboré a mis en exergue les actions pertinentes pour promouvoir la filière dans le commerce international. Cette stratégie, élaborée et validée par l'ensemble des acteurs publics et professionnels intervenant dans la filière, n'a pas connu une large diffusion. Elle a le mérite de mettre en place une expertise nationale sur le système commercial multilatéral, l'analyse du marché international et le développement des exportations agricoles.

Le Bénin produit environ 40.000 tonnes de noix d'anacarde par an et transforme moins de 5%, loin derrière le Nigeria qui transforme plus 33% des 70.000 tonnes de noix et du Burkina Faso à plus de 13% des 15.000 tonnes produites. Certes la performance de Bénin est proche de celle de la Côte d'Ivoire (5% de 200.000 tonnes de noix) mais qui a en place un programme d'amélioration de son taux de transformation. La stratégie ivoirienne, basée sur le développement de petites unités villageoises de transformation reliées aux unités industrielles qui collectent et exportent les amandes, est digne d'intérêt pour les professionnels du Bénin. Il revient donc aux différents acteurs, aux institutions, aux différents projets, aux technologues et investisseurs de se mobiliser pour atteindre l'objectif commun de développer cette filière de l'amont à l'aval à travers une meilleure intégration des différents maillons et leur professionnalisation permanente et continue. C'est à terme un processus qui abouti à l'existence de compétences réunies, de corps de profession qui évoluent ensemble en harmonie pour donner plus de valeur ajoutée à un produit. (Source communication n°2 réseau de facilitateurs de chaînes de valeurs, Edouard ASSOGBA).

Enfin, lorsqu'on croise cette analyse bibliographique avec les actions envisagées et les objectifs stratégiques contenus dans documents EDIC, DSRPC et le PADEX- Bénin, il en ressort quelques questions notamment.

- 1) Comment peut-on rendre disponible les documents relatifs à la filière anacarde ?
- 2) Pourquoi les propositions et autres recommandations faites n'ont-elles pas été mise en œuvre ou sont-elles restées en grande partie non exploitées?
- 3) Comment exploiter les acquis des projets venus à terme ou en cours et des actions des ONG accompagnant la filière anacarde?
- 4) Est-ce que les documents techniques disponibles sont mis à la disposition des acteurs et existe-il des dispositions de vulgarisation et d'explication aux acteurs analphabètes pour faciliter la compréhension sur le terrain ?
- 5) Comment susciter et instaurer une synergie pour harmoniser et mettre en cohérence les actions entreprises par les différentes structures intervenant dans le secteur anacardier ?
- 6) Comment doit-on organiser à l'avenir les relations inter projet et interinstitutionnel ?
- 7) Quelle est l'institution nationale qui coordonne les activités de la filière anacarde au Bénin ?

Certaines interrogations sont prises en compte par l'administration publique en partenariat avec les PTF. C'est le cas par exemple des questions n° 1, 2, 5 et 7 sur lesquelles la CTB, le MAEP et le ministère de développement travaillent activement.

Le fait que les documents sont dispersés, donc difficiles à retrouver, constitue déjà un handicap pour leur vulgarisation nombre. Mais, on peut tenter d'apporter quelques

réponses, en attendant de solutionner le reste au fur et à mesure que les travaux avancent au niveau de la filière. Les consultants ayant travaillé pour le Ministère de la Fonction Publique et du Travail pourraient être mis à contribution pour constituer une documentation plus ou moins complète au niveau de la filière anacarde.

Mais, la priorité aux actions de promotion globale de la filière participe de la faiblesse de leur mise en œuvre, du fait des moyens importants nécessaires mais non disponibles. Il convient alors d'aborder le développement de la filière avec plus d'efficacité par une assistance personnalisée ciblée sur des entreprises spécifiques, offrant les meilleures opportunités de progrès rapide, avec en fond le souci d'intégration verticale et horizontale. Leur succès servira de motivation et de source d'inspiration aux autres entreprises. La présente analyse bibliographique participe à la réalisation d'un état des lieux pour réaliser un tel progrès par une mise en œuvre réelle des propositions actualisées.

En dehors du Bénin qui produit environ 40.000 tonnes de noix de cajou, d'autres pays du continent développent si bien la même filière. Des plus petits aux plus grands producteurs au plan sous-régional, on distingue :

Section 1 : La Guinée Bissau

La production des noix occupe une place spéciale dans ce pays en ce sens que c'est la filière la plus porteuse. Les exportations représentent 90% des recettes du pays et la production annuelle de noix de cajou brute en 2006 près de 100.000 tonnes. La Guinée Bissau est la référence en matière de la meilleure qualité sur le plan continental. Ces dix dernières années, des structures de transformation privées comme publiques d'une capacité de 1.000 tonnes chacune ont été installées. Sur les 4.080 tonnes de noix transformées, près de 2.500 sont destinées à l'exportation.

Il existe dans ce pays une grande usine de transformation des noix de cajou d'origine italienne qui n'a jamais été fonctionnelle. Les raisons de cet investissement stérile n'ont pas encore été clarifiées. Un fond est prévu pour accroître la transformation dans ce pays mais le démarrage reste encore incertain.

Section 2 : la Côte-d'Ivoire

Avec une population de 18 millions d'habitants, la Côte d'Ivoire figure parmi les plus gros producteurs de noix d'anacarde de l'Afrique. Cette production dépasse 200.000 tonnes et provient en majeure partie de la zone septentrionale du pays. On distingue deux grandes usines dans le pays avec une capacité de 10.000 tonnes pour 95% d'exportation.

L'usine de cajou SODIRO a démarré ses activités de transformation en Mai 1998. Tous les équipements de cette usine ont été importés depuis l'Inde et un technicien indien est resté un an à SODIRO pour former les employés locaux. Les amandes transformées sont mises en paquets protégés par du Nitrogène pour être exportés, tandis que d'autres petits sachets sont conçus pour la consommation sur le marché local (où la demande est faible).

C'est une usine bien organisée et respectant les normes de l'environnement professionnel aux employés. Les amandes en produits finis sont de très belle facture avec un goût irréprochable. En 2000, l'usine SODIRO a acheté 1.400 tonnes de noix de cajou brute ; puis en Janvier 2001, ils ont transformé 700 tonnes. L'usine a une capacité de 2.500 à 3.000 tonnes par an, et est composée de 800 employés dont 700 femmes.

L'usine de transformation appelée CAJOU CIS est située à Korhogo utilisait à la fois les équipements mécaniques que manufacturés pour produire les amandes. Les équipements mécaniques ont été importés de l'Italie et installés en 1979, avec une capacité approximative de 2000 tonnes de noix de cajou brute. En plus des équipements mécaniques, la manufacture est utilisée à l'aide d'une machine indienne qui produit des amandes jusqu'à 2.500 tonnes par an.

Section 3 : le Ghana

La production ghanéenne de noix de cajou peut être estimée à plus de 15.000 tonnes par an. Le pays ne dispose pas de grandes usines de transformation ; en lieu et place, il y a des usines semi industrielles d'une capacité de 530 tonnes. Technoserve est l'usine qui s'occupe de la transformation des noix brute au Ghana. En 1996 cette usine organisé un atelier de travail à l'endroit des producteurs avec le concours d'un Consultant Nigérian puis une personne ressource venue du Royaume-Uni.

La première année leur a permis de transformer 2 tonnes de noix de cajou brute. La société est constituée d'actionnaires et les transformations se font de façon manuelle à l'indienne comme à la brésilienne à l'aide de machines toutes fabriquées au Ghana. Cette structure a connu une expansion avec d'autre site comme celui de Msawkaw, de Kabile et à Sampa. Le Ghana est récemment engagé dans la production de la noix de cajou mais déjà, il pense à la valeur ajoutée par la création d'une industrie de transformation locale.

Section 4 : le Nigeria

La plus grande puissance économique sur le plan régionale dispose d'une population de 135 millions d'habitants. C'est un jeune pays en matière de production de noix d'anacarde mais avec une production avoisinant 80.000 tonnes dont 50.000 destinés à l'exportation. On distingue au moins six usines industrielles et quatre semi industrielles qui s'occupent de la transformation. Ces usines sont des propriétés de multinational ou des opérateurs économiques locaux. Ce pays a le meilleur prix de vente des noix transformées pour la consommation locale sur le plan sous-régional.

La première industrie de cajou a fermé ses portes dans l'état d'Enugu en 1979. En 1989, une usine japonaise a été agréée avec une capacité de production avoisinant 2.000 tonnes par an. Cette usine pourtant moderne a été ruinée et sa réhabilitation serait en cours.

A Ibadan, l'usine de transformation importée d'Italie a été agréée en 1990. Mais

cette usine fonctionne mal du fait qu'elle huile un peu trop les amandes issues de la transformation. On ne comprend pas encore pourquoi cette situation du moment que le même type de machine fonctionne à merveille dans d'autres usines. Une autre machine de fabrication locale a été installée pour suppléer à celle importée d'Italie.

Section 5 : Les autres pays ouest-africains

D'autres pays de l'Afrique de l'ouest à faible production annuelle mais non négligeable font aussi l'expérience de la filière d'anacarde. Il s'agit du Burkina (5.000-15.000 MT), la Gambie (moins de 3.000 MT), le Mali (moins de 5.000 MT), le Sénégal (15.000 MT), et le Togo (moins de 5.000MT).

Tableau n° 1 : Production de noix brutes dans la sous région ouest africaine

Pays	Production noix brutes (Tonnes)	Capacité de transformation (en Tonnes)
Bénin	45.000	1.730
Burkina Faso	< 15.000	2.000
Côte d'Ivoire	200.000	10.100
Ghana	15.000	530
Gambie	< 5.000	-
Guinée Bissau	100.000	4.080
Mali	< 5.000	-
Nigeria	70.000	23.600
Sénégal	15.000	350
Togo	< 5.000	80
Total	< 475.000	42.470

Source : WATH Technical report n° 22, 2007

CHAPITRE 2: FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

En dehors des aspects techniques développés supra, la question spécifique de la compétitivité du Bénin repose essentiellement sur les sept points mentionnés déjà dans l'étude JITAP en 2003. Ils sont actualisés cette fois-ci avec des données et informations récentes pour susciter et/ou consolider les initiatives existantes et celles à venir. Ces points se présentent comme suit.

Section 1 : Internalisation

La réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance économique constitue le point de mire du gouvernement.

En effet, pour réduire la pauvreté, le Bénin avec l'appui des PTF met en œuvre des

stratégies recommandées par la DSRP. La première stratégie (DSRP 2002-2005) a montré des insuffisances dues notamment à: (i) une attention insuffisante aux questions de diversification et de croissance, notamment la relance du secteur privé et le développement des pôles de croissance sectoriels et régionaux ; (ii) la sous-estimation du rôle que joue le capital humain dans le processus de croissance et de réduction de la pauvreté ; (iii) la sous-estimation des limites internes de l'Administration publique face aux changements qu'impliquent les principes de la gestion axée sur les résultats et de la bonne gouvernance ; et (iv) la faiblesse de l'implication des communautés locales au processus de développement. Par exemple, malgré un taux de croissance moyen de 6,5% sur la période, l'incidence de la pauvreté monétaire en 2006 s'élève à 27% en milieu urbain contre 40,6% en zone rurale.

Se fondant sur les Orientations Stratégiques de Développement visant à faire du Bénin un pays Emergent et les OMD pour 2015, la nouvelle SCRDP a été bâtie autour de cinq axes stratégiques avec les actions et mesures à mettre en œuvre au cours de la période 2007-2009. Le 1er de ces axes vise une accélération de la croissance économique en portant le taux de 6,5% à 7% en 2009. Les domaines prioritaires d'intervention sont (i) la stabilisation du cadre macroéconomique ; (ii) la dynamisation du secteur privé ; (iii) la promotion de nouvelles filières porteuses pour les exportations; et (iv) la promotion de l'intégration régionale. Les autres axes d'intervention concernent le développement des infrastructures, le renforcement du capital humain, la promotion de la bonne gouvernance et le développement équilibré et durable de l'espace national.

Selon cette stratégie, la politique gouvernementale, est orientée aujourd'hui vers la diversification des filières agricoles d'exportations et la promotion du secteur privé. Le plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA 2006-2011) élaboré par le ministère d'agriculture a adopté une quinzaine de filières agricoles dont l'anacarde et le karité pour lesquelles des actions de promotion et de développement sont retenus. L'anacarde fait l'objet d'un plan stratégique de relance¹ élaboré conjointement par le MAEP et le MIC avec la participation des acteurs privés pour la période 2007-2011. Les cinq (5) axes d'intervention sont:

- i. amélioration de la compétitivité de la production d'anacarde (mise en place de champs semenciers, acquisition d'équipements de production, formations sur les itinéraires techniques, installation d'aires de séchage, octroi de crédits, introduction de la démarche qualité/traçabilité...)
- ii. valorisation des produits de l'anacarde (installation d'unités de transformation semi industrielles et industrielles...)
- iii. maîtrise de la commercialisation des produits et dérivés par la promotion de la commercialisation favorable à la durabilité de la filière (promotion de la vente groupée par les producteurs villageois)
- iv. organisation des acteurs et renforcement de leurs capacités d'intervention (mise en règle des structures, formation, suivi des actions, appui conseil)
- v. réglementation des conditions d'organisation des marchés locaux.

Ces documents de politique créent un environnement favorable au secteur privé auprès duquel on note un regain d'intérêt quoique timide encore, pour

¹ MAEP / MIC : Stratégie de relance de la filière anacarde. Document de référence 2007-2011, déc. 2006

l'investissement dans la transformation des noix brutes. Ensuite, le code des investissements et d'autres mesures incitatives telles que l'accompagnement technique à l'exportation constitue des atouts précieux à l'exportation.

En ce qui concerne la monnaie, le franc CFA conserve toujours une parité fixe avec l'Euro. Il est soumis par contre à l'instabilité du dollar américain qui occupe surtout le secteur anacardier au plan mondial avec ses difficultés. De même, les réformes macroéconomiques mises en œuvre ont permis de contenir le taux d'inflation dans des limites soutenables en faveur de la croissance et de l'investissement.

Section 2 : Pouvoirs publics

Sur la période 1995-2000, le taux de croissance économique du Bénin a été en moyenne de 5%. En 2001, ce taux est passé à 6,2% avant de connaître une tendance baissière pour s'établir à 3,1 % en 2004 et à 2,9% en 2005. Ce repli d'activité est tributaire, d'une part de la régression de la part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire dans la formation du PIB à la suite des restrictions commerciales imposées par le Nigeria sur les réexportations et d'autre part de la crise de la filière coton, principal produit d'exportation, de l'appréciation de l'Euro par rapport au dollar des Etats-Unis ainsi que du renchérissement continu du cours du pétrole.

Du fait de cette faiblesse de l'activité économique, notamment par rapport à la croissance démographique (3.25 %), le Bénin est encore compté en 2005 parmi les pays moins avancés du monde, se situant au 165ème rang sur 179 en termes de revenus par habitant. Le revenu par habitant est resté le même en 1981 et 1999, avec un PIB par habitant de 261 000 FCFA. (**Source** : Ministère du développement, de l'économie et des Finances, octobre 2006)

La croissance du PIB reposait sur un taux d'investissement de l'ordre de 19,4 % en moyenne entre 2000 et 2005, dont 8,0% pour le secteur public et 11,4 % pour le secteur privé alors que celui des pays asiatiques tourne autour de 28%.

Le tableau n°2 : Evolution du taux d'investissement

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Investissement public (en % du PIB)	6,4	6,8	7,4	7,5	8,1	8,0
Investissement privé (en % du PIB)	11,6	11,5	11,6	12,0	11,3	11,4
Investissement total (en % du PIB)	18,0	18,2	18,9	19,5	19,4	19,4

Source : INSAE, *comptes nationaux*

Le niveau insuffisant du taux d'investissement s'explique, entre autres, par la faiblesse de l'épargne nationale (13% du PIB) et par le niveau modeste des investissements Directs Etrangers IDE (1,5% du PIB en moyenne).

L'appareil productif est marqué par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire sur la période 1995-2005. Dans le secteur primaire, l'agriculture y est prépondérante et conserve à elle seule 24,16% du PIB. Elle reste une source importante de devise, malgré la faiblesse de la productivité, la non mécanisation, la non maîtrise de l'eau, la mauvaise organisation des filières, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'infrastructures, l'absence quasi-totale de financement des activités de production et la faible diversification des cultures d'exportation.

La production industrielle, très peu développée, est dominée par l'agroalimentaire, l'industrie textile (égrenage et filature du coton) et la cimenterie. Les BTP et l'Energie qui constituent une base indispensable pour le développement industriel participent très peu à la formation du PIB avec respectivement 0,9% et 3,9% du PIB sur la période de 1995-2005, l'insuffisance des capacités entrepreneuriales et managériales, l'insuffisance des investissements dans le secteur, le faible niveau d'exploitation et de la valorisation des ressources locales, l'inadaptation de l'environnement institutionnel et réglementaire constituent les principaux éléments qui entravent le développement industriel du pays.

Cependant la question fondamentale à régler c'est le cadre institutionnel qui garantirait une gestion réaliste, transparente et conséquente afin que le Partenariat Public Privé (PPP) déjà en place puisse continuer à bien fonctionner.

Les activités du tertiaire reposent essentiellement sur le commerce qui reste largement tributaire de l'état des relations avec le grand voisin, le Nigeria. Ce secteur reste confronté à des difficultés de relance telles que l'inadéquation et/ou l'insuffisance des textes législatifs et réglementaires, le développement à un rythme inquiétant de la contrebande, le déficit de coordination des actions des différentes structures nationales impliquées dans le processus de développement des échanges.

Les autres services, notamment le transport sont peu performants en raison d'un environnement difficile caractérisé par l'état défectueux des infrastructures de transports (route, rails et port).

Section 3: Le Système financier et quelques opportunités de financement

Après la dévaluation du CFA en 1994, l'inflation est progressivement maîtrisée. Entre 2000 et 2004, l'évolution moyenne des prix a été de 2.6% par an : elle a connu une accélération en 2005 (+5,4%) qui résultait principalement de la crise alimentaire dans la sous-région (Niger en particulier) et de son impact sur le prix des céréales. Elle découlait aussi du renchérissement des cours du pétrole et de la désorganisation des circuits de distribution du carburant.

En matière de finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par une dégradation des principaux soldes budgétaires, imputables à une hausse des dépenses totales plus importantes que celle des recettes fiscales. Alors que la pression fiscale (Recettes/PIB) se situe toujours au dessous de 15 %. Le niveau des dépenses publiques, qui plafonnait à 20% du PIB entre 2000 et 2004, est

passé à 22,2% en 2005, occasionnant ainsi une détérioration sans précédent des comptes publics.

Par ailleurs, le marché financier comprend les banques commerciales et des institutions de micro finance (IMF) dont la mise en place s'est poursuivie depuis l'option de libéralisme économique dans laquelle s'est engagé le Bénin depuis 1991. Le paysage bancaire s'est agrandi et comprend la Financial Bank, BOA, BIBE, BRS, CONTINENTAL BANK, ECOBANK, AIB et Diamond Bank. Ces banques primaires se sont structurées en association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEF). La BRS est visiblement plus active dans les activités agricoles des petits producteurs et de leurs organisations, avec des financements par exemple d'achat de terre ou d'équipements agricoles ou d'approvisionnement collectif en intrants chimiques. Il faut signaler qu'elles sont toutes des banques commerciales avec des lignes de financement plus orientées vers des activités de court terme que vers des investissements de long terme comme la création d'industries agroalimentaires. Les opportunités de financement en place comprennent les cautions d'avals et de traites, les crédits documentaires et les découverts. En général, ces banques ont une faible connaissance de l'environnement international de la noix de cajou et sont par conséquent réservées sur les projets d'investissements ou le financement des opérations de commercialisation. Cependant, il semble que le professionnalisme et la présence dans le secteur depuis plusieurs années constituent des atouts que les promoteurs peuvent faire valoir pour emporter l'adhésion de ces banques à leurs projets, ce qui laisse peu de chance pour les promoteurs d'entreprise en création.

En ce qui concerne les IMF, on compte le réseau FECECAM, PADME, PAPME, Vital Fiance, et des structures de financement local mises en place par des projets tel que PADS, PAGER, Care International, VeCO, etc. Elles se sont regroupées sous une bannière unique dénommée Consortium Alafia. En plus de ces structures privées, il faut ajouter les interventions de l'Etat avec la mise en place du fonds national de microfinance (FNM) et le fonds national pour l'entreprenariat et l'emploi des jeunes (FNPEEJ) qui sont des structures dont les actions sont orientées vers les femmes et les jeunes diplômés. Le FNPEEJ offre des conditions très avantageuses en termes d'accès et de taux d'intérêts, mais les montants de crédits sont plafonnés à 30 millions de FCFA.

D'autres opportunités de financement en faveur du secteur privé existent au sein des institutions sous-régionales comme la CEDEAO, l'UEMOA, la BCEAO, la BOAD et la BAD, soit dans le cadre de la politique agricole commune ou à la faveur de la crise alimentaire internationale. Par exemple, l'UMOA a mis en place depuis plusieurs années un fonds de développement agricole de près de 5 milliards de FCFA pour appuyer des initiatives de promoteurs privés. Ce fonds n'a pas été utilisé jusqu'à ce jour. La BCEAO vient de réaliser une étude sur le financement de la commercialisation de certains produits agricoles pour juguler la crise alimentaire structurelle. Il faut enfin ajouter les possibilités d'appuis financiers qu'offre le MCA (financé par l'USAID) au profit de promoteurs de micro entreprises agroalimentaires, à travers un processus d'appel à candidature sur une base concurrentielle. L'accès à toutes ces opportunités par le secteur privé commence par l'accès aux informations sur les modalités de fonctionnement et les conditionnalités à remplir par le secteur privé.

Parmi les difficultés des promoteurs devant les banques, la présentation de garantie financière constitue un obstacle important. Il existe à cet effet des structures de garantie aux niveaux national et régional, tels que le FONAGA, le fonds GARI et le FAGACE, mais leurs exigences sont orientées vers les gros financements et ne sont pas souvent à la portée des PME/PMI. Mais le fonds de solidarité africain (FSA) dont le siège est à Niamey (Niger) a connu d'importantes évolutions au cours de la décennie. Ce fonds initialement réservé aux prêts au secteur public, s'est ouvert aux projets de promoteurs privés, y compris les projets en démarrage, et incluant aussi le secteur de microfinance dans son champ d'action. Les émissions de garantie sont faites en faveur du développement de l'agriculture et de l'agro-industrie dans les pays membres dont le Bénin. Ces nouvelles évolutions du FSA sont mal connues des promoteurs d'entreprises. Par ailleurs, parmi les fonds de garantie accessibles aux PME/PMI à cheval sur le Bénin et le Togo, nous avons aussi identifié un fonds géré par le bureau d'experts privé, le Nordic BDC, sis à la Place du Québec, 01 BP 4301, Cotonou, Tél. 21374880, et offrant des conditions très souples. Au plan international, il faut signaler l'existence d'opportunités à travers deux structures que sont le CFC et l'ORET.

- **Common Fund for Commodities (CFC)**

Le CFC est une institution intergouvernementale créée dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD) en 1989. Elle finance deux types de projets :

- Le premier est axé sur l'amélioration des structures agricoles et des conditions de marché en vue d'un renforcement des capacités en matière de compétitivité et de prospective.
- Le second volet est relatif au financement de toutes les actions ayant trait au soutien de la politique agricole dans les pays en voie de développement.

Le CFC intervient dans la recherche des technologies agricoles, la productivité et l'amélioration de la qualité, les critères de marché et la diversification de la production locale.

Ce fonds a financé en 2002 conjointement avec le Centre de Commerce International de Genève, la réunion régionale de Cajou d'Afrique au Bénin.

Les pays producteurs de la noix de cajou dont le Bénin pourraient bénéficier de financement en vue d'accroître leur productivité et être compétitif sur le marché de l'anacarde.

- ❖ **ORET**

ORET est une institution de financement qui regroupe plusieurs pays de l'Afrique et du monde. La vision, c'est de faciliter les transactions des biens et équipements. Pour y accéder, il faut soumettre un formulaire de demande disponible sur site Internet. Une déclaration des rapports prioritaires des autorités nationales du comité est nécessaire, également une étude de faisabilité pour le projet entier comme une pièce probante. En outre, pour y accéder, il faut envoyer une déclaration d'intention signée entre l'explorateur et le client de manière à garantir que toute

l'information au sujet de la demande aussi bien que les activités proposées seraient traitées confidentiellement. La SNV pourrait accompagner les opérations quant à l'accès à cet organisme.

En général, le paysage du marché financier béninois ne comporte encore de banque d'investissement agricole pouvant répondre aux besoins spécifiques des créateurs d'entreprises agroindustrielles. Les banques commerciales ne prennent pas trop de risques dans le financement des exportations ou des investissements dans la filière noix de cajou. L'échec du PAPME pour son appui à des transformateurs locaux de noix de cajou constitue un précédent. Cependant, il faut signaler que l'entreprise ABC affirme bénéficier de la confiance d'une banque qui souhaite apporter son concours pour le financement de son projet d'implantation d'une deuxième usine de transformation de 3.000 Tonnes de noix brutes, alors qu'un nouveau promoteur a beaucoup de peines pour convaincre les banques de la place pour son projet.

Section 4: Infrastructures

Le réseau routier du Bénin est long d'environ 16 200 km. Il connaît une nette amélioration depuis ces dix dernières années, avec le bitumage ou la remise en état des axes Cotonou-Parakou-Malanville, Dassa-Djougou, et Parakou-Djougou-Natitingou-Burkina Faso. Le bitumage d'autres axes sont en cours ou programmés : Abomey-Kétou, Pobè-Kétou-Ilara, Comé-Bopa, Ouaké-Djougou, Kandi-Banikoara, etc. En outre, de gros efforts sont faits pour l'aménagement et l'entretien des pistes de désertes rurales surtout dans les zones cotonnières.

Mais le réseau ferroviaire long de 500 km reliant le port de Cotonou à Parakou reste dans un état de délabrement total qui s'aggrave de jour en jour. Ce réseau vétuste accuse le poids de l'âge, de même que les engins roulants totalement vétustes et pratiquement immobilisés.

Le port de Cotonou, malgré les derniers aménagements, demeure toujours encombré par les camions, au point où les opérations d'emportage et de dépotage des conteneurs sont faites à l'extérieur du port. Sa capacité d'accueil est d'environ 2.000.000 de tonnes. La compétitivité du port reste toujours une question récurrente, avec notamment le coût élevé de la mise FOB et le rançonnement sur les axes routiers. Un deuxième port sec est en cours de construction à PARAKOU pour désengorger celui de Cotonou.

Le gouvernement développe actuellement un programme à moyen terme qui posera les bases permettant de faire d'ici à 2025, des infrastructures portuaires et aéroportuaires, une plateforme de services logistiques et d'exportation.

L'aéroport de Cotonou connaît actuellement une extension et un aménagement. Un projet de construction d'aéroport de classe internationale est prévu à environ 30km au nord de Cotonou et à Parakou à 450 Km. Le trafic aérien, est exclusivement assuré par les compagnies étrangères. La seule compagnie nationale opérationnelle ne dessert que les aéroports nationaux.

Des avancées ont été enregistrées ces dernières années sur les NTIC, avec la mise en

place d'un réseau de fibres optiques reliant le Bénin au Niger, au Burkina et au Togo pour l'échange de données. Mais les capacités de ce réseau sont sous exploitées. Aujourd'hui 5 opérateurs GSM opèrent sur le territoire national et fournissent des services plus ou moins performants aux abonnés. Le téléphone mobile est devenu courant mais la couverture nationale n'est pas encore totale. Il y a eu également, avec la création de la société Bénin Télécom SA la mise en place de la téléphonie fixe sans fil (dénommée Zékédé et Kanakoo) offrant la possibilité de transfert de données Internet. Cependant, le coût de la communication demeure toujours très élevé au Bénin en comparaison avec les pays voisins.

Le coût des autres facteurs tels que l'électricité, l'eau (qui sont difficilement accessibles) reste encore élevé du point de vue des professionnels. Il faut souligner que le Bénin dépend fortement de l'extérieur pour son approvisionnement en énergie électrique (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire et Nigeria).

Section 5 : Technologie de production

Dans le domaine de la production de noix de cajou brutes, des itinéraires techniques ont été mis au point et sont en cours de vulgarisation. Ces itinéraires concernent : les semences et plants de variétés améliorées, les techniques culturales (la plantation et les entretiens), la récolte et la post-récolte (séchage, triage, ensachage, stockage). L'adoption de ces technologies par les producteurs reste encore très limitée à cause de leur coût (semences et plants, engrais, pesticides, emballage, etc.) et aussi du manque de personnel qualifié dans les centres publics de vulgarisation agricole, la plupart des agents n'a reçu qu'une formation de généraliste.

La transformation concerne principalement la noix et accessoirement la pomme. La technologie indienne de transformation des noix est utilisée dans les unités semi-industrielles de la société Afonkantan Bénin Cashew (ABC) installée à Tchaourou et les petites unités de Savalou (entreprise Kaké 5), Glazoué, Banté et Porto Novo (Centre Songhai). La société AFETRACA et deux autres micro-entreprises utilisent une technologie artisanale. Seule ABC exporte officiellement sa production, les autres transformateurs utilisent plutôt des canaux informels pour l'exportation de quantités modestes d'amandes.

La transformation de la pomme en jus, confiture et vin est surtout pratiquée par les religieuses de Parakou. La technologie du vin de pomme cajou n'est pas divulguée.

D'une manière générale, seulement 5 % environ de la production nationale de noix brutes sont transformées localement, les 95% restant (des 50.000 tonnes) sont exportées brutes. La question de la promotion des infrastructures de transformation devient nécessaire dès lors que les pays importateurs s'organisent pour leur autosuffisance en matière première.

En même temps que la promotion de la transformation locale des noix brutes, le marketing des amandes sur le marché international demeure aussi une donnée cruciale. Il passe par l'identification des marchés d'importation et la connaissance de leurs exigences réglementaires et commerciales, la connaissance des canaux de commercialisation, la mise en contact d'affaire avec les clients importateurs, la mise à niveau des technologies locales avec les exigences et la promotion des amandes

béninoises. La recherche des débouchés autres que les pays occidentaux, notamment en Chine et dans le Moyen-Orient, un marché pratiquement vierge en matière d'amande de cajou, avec les pays comme Barheim, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Syrie, Emirat arabe Uni, Turquie, Asie de l'Ouest, Yémen, (source Trade Map CCI).

Section 6 : Main d'œuvre

La transformation des noix brutes exige une main d'œuvre abondante et permanente, pas nécessairement nantie de grandes qualifications techniques. Les ouvriers reçoivent une formation technique sur le tas, et la maîtrise des activités dure environ 2 à 3 mois selon le poste de travail. Mais, travaillant dans une entreprise agroalimentaire la main d'œuvre doit être également formée et utiliser des règles d'hygiène rigoureuses pour garantir la sécurité sanitaire du produit.

La disponibilité en main d'œuvre n'est pas toujours assurée dans les zones de production des noix, mais plutôt dans les villes et leurs environs. Les unités de transformation d'anacarde ont privilégié la proximité avec la matière première en s'installant en zone rurale. La disponibilité permanente de la main d'œuvre a été réduite par les travaux agricoles. En conséquence, tous les postes ne sont pas pourvus en tout temps (surtout au poste décorticage) et le renouvellement par des ouvriers inexpérimentés à former retardent la productivité des unités. Par ailleurs, la production d'amandes nécessite une attention permanente, il est tout indiqué d'intéresser les femmes des régions urbaines et suburbaines à cette activité par des moyens particuliers de motivation.

En ce qui concerne la conception, la fabrication et la maintenance des équipements, une main d'œuvre qualifiée est nécessaire et n'existe pas toujours sur place. Le Programme de technologie agricole et alimentaire (PTAA) de l'INRAB travaille actuellement sur un programme de recherche destiné à la conception des équipements de transformation de la noix et de la pomme de cajou.

CHAPITRE 3 : CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE LA FILIÈRE ANACARDE

Section 7 : Institutions d'appui et leurs rôles

Il institutions d'appui à la filière anacarde se retrouvent dans le secteur public et le secteur privé.

Les interventions des institutions publiques au niveau national passent à travers le ministère du commerce (notamment la DGCE et la DGCI), le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et le ministère de la micro finance.

A. Le ministère du commerce

- a) La direction générale du commerce extérieur (DGCE)

La DGCE est en charge de la délivrance du certificat d'origine, un document indispensable pour l'exportation hors CEDEAO. En outre, elle abrite le projet de promotion des exportations agricoles à travers le Cadre intégré mis en œuvre par le CCI et la CNUCED. Enfin, le centre de référence pour l'information et la formation sur les règles du système commercial multilatéral y est logé. A cet effet, la DGCE forme et informe les producteurs et exportateurs sur les questions relatives à la libéralisation du commerce international et du système commercial multilatéral.

b) La direction générale du commerce intérieur (DGCI)

La DGCI préside la commission secteur public secteur privé de fixation du prix plancher de l'achat des noix aux producteurs au début de chaque campagne. Elle a également réglementé l'intervention des acteurs privés intervenant dans la commercialisation primaire des noix. A cet effet, elle accorde les agréments aux acheteurs/collecteurs auprès des producteurs, ce qui ne permet pas aux exportateurs d'opérer directement avec les producteurs. Le Bénin semble être le seul pays ouest-africain à pratiquer encore le système de prix plancher administré.

La direction abrite aussi la direction en charge de la métrologie et contrôle qualité (DMCQ), qui s'occupe en principe de l'étalonnage des instruments de mesure (bascales) utilisés lors de la commercialisation des noix brutes. Cette direction entreprend quelques fois des actions répressives notamment vis-à-vis des entrepreneurs qui commercialisent les produits périmés. La compatibilité des attributions devient une préoccupation, dans la mesure où la DPQC fait aussi souvent ce travail.

Par ailleurs, le ministère du commerce avait abrité le centre béninois de normalisation et de gestion de la qualité (CEBENOR) qui, grâce à l'appui néerlandais à travers le projet PADS, a élaboré deux normes nationales sur la noix de cajou, dont la vulgarisation au niveau des acteurs de la filière.

B. Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP)

Le MAEP est l'institution en charge du développement des filières agricoles en partenariat avec d'autres ministères et l'appui des partenaires techniques et financiers. Le plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA, 2006-2011) est le cadre global actuel de développement des filières agricoles. Les axes d'intervention retenus dans ce plan sont, entre autres, l'organisation de la filière des intrants agricoles, la mécanisation agricole, le désenclavement des zones agricoles, la recherche agricole et la diversification des filières agricoles dont l'anacarde.

La filière anacarde a fait l'objet d'un plan stratégique de relance² élaboré conjointement par le MAEP et le MIC pour la période 2007-2011. Cinq (5) axes d'intervention sont retenus, à savoir :

- vi. amélioration de la compétitivité de la production d'anacarde (mise en place de champs semenciers, acquisition d'équipements de production, formations

² MAEP / MIC : Stratégie de relance de la filière anacarde. Document de référence 2007-2011, déc. 2006

- sur les itinéraires techniques, installation d'aires de séchage, octroi de crédits, introduction de la démarche qualité/traçabilité...);
- vii. valorisation des produits de l'anacarde (installation d'unités de transformation semi industrielles et industrielles...);
 - viii. maîtrise de la commercialisation des produits et dérivés par la promotion de la commercialisation favorable à la durabilité de la filière (promotion de la vente groupée par les producteurs villageois);
 - ix. organisation des acteurs et renforcement de leurs capacités d'intervention (mise en règle des structures, formation, suivi des actions, appui conseil...);
 - x. réglementation des conditions d'organisation des marchés locaux.

Il n'est pas possible d'évaluer avec précision le niveau de mise en œuvre de ce plan stratégique. Mais les interventions du MAEP dans la filière anacarde passent à travers plusieurs directions abritant ou non des projets en faveur de la filière anacarde. Il s'agit de:

a) L'institut national des recherches agricoles du Bénin (INRAB)

Les interventions de l'INRAB sont orientées dans quatre axes que sont:

- ❖ La sélection variétale, réalisée par l'unité de recherche forestière (URF). L'INRAB a introduit en 2000 six souches (ST1799 de Cholteca, ST1999 de Conception de Maria, ST18/99 de Monjaras, ST2099 de Macaome, ST2199 de Pespire et ST2299 de La Villa) en provenance du Honduras (TANDJIEPKON, 2005) et mises tests de comportement. De même, à la faveur du tour d'orientation au Vietnam en 2005, une introduite et mise en observation est entrée en production en 2 ans, contre au moins 4 ans pour les variétés actuelles. Ce partenariat entre structures de recherche sur le cajou mérite d'être renforcé.
- ❖ L'élaboration d'une fiche sur les itinéraires techniques dénommée référentiel technico-économique (RTE) est élaboré par l'INRAB pour améliorer la productivité des plantations paysannes, mais sa portée est encore limitée.
- ❖ La valorisation et la diversification des dérivés, notamment la valorisation de la pomme en plus de la noix, en étude au programme de technologie agro-alimentaire (PTAA).
- ❖ L'amélioration de la qualité de l'anacarde et du karité dans le cadre du projet STDF 48 financé par l'OMC (AGSD) sur la période 2008-2010. Les actions de ce projet sont: (i) élaboration et diffusion des bonnes pratiques de production et de transformation, (ii) mise à disposition des PME des options technologiques pour la valorisation des produits de l'anacarde et du karité, (iii) formation/information des acteurs sur les bonnes pratiques de production et de transformation et la démarche qualité relatives, (iv) amélioration de leur capacité pour répondre aux exigences de qualité pour les deux produits. Ce projet a fait un bilan des opérations critiques et élabore actuellement les bonnes pratiques agricoles et de transformation pour ces 2 cultures.

b) Le service de la protection des végétaux (SPV/DAGRI)

Le SPV de la direction de l'agriculture (DAGRI) est chargé à la fois de la protection des végétaux, du contrôle phytosanitaire et de la délivrance du certificat

phytosanitaire aux exportateurs. L'observation montre que ce service souffre des infrastructures requises (accès internet) nécessaires à la mise à jour de ses informations sur les réglementations des pays importateurs, notamment sur les LMR.

c) La direction de la promotion de la qualité et du conditionnement des produits végétaux (DPQC)

La DPQC est chargée de l'inspection de la qualité des produits agricoles destinés à l'export et délivre un certificat exigé par la réglementation nationale. Cependant, le certificat d'inspection exigé par les pays importateur est plutôt délivré par une société privée, la SGS. Aux yeux des exportateurs cette société privée est plus compétente sur la détermination des normes de qualité, notamment le KOR³.

Actuellement, la DPQC renforce ses capacités d'analyse avec l'installation en cours d'un laboratoire d'analyse des mycotoxines. Il semble aussi qu'elle essaie de mettre en place un système de traçabilité, mais le schéma doit être revu par des experts extérieurs pour assurer son efficacité au regard des exigences réglementaires et des spécificités de cette filière.

d) Les centres régionaux de promotion agricole (CeRPA)

Les CeRPA (ex CARDER) sont le lieu de mise en œuvre opérationnelle de la politique agricole. Leur réforme a donné naissance à la création d'une direction de la promotion des filières et de la sécurité alimentaire (DPFSA) mais qui sont animées par un personnel dont les capacités sont à renforcer. Les moyens manquent à ces institutions d'appui et d'encadrement technique pour faire le travail et il serait opportun d'y remédier.

Actuellement, les actions des DPFSA sont financées par le projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA) financé par le budget national et mis en œuvre depuis 2005. Les réalisations de ce projet sont limitées pour le moment à la mise en place des structures faïtières des planteurs, à savoir trois URPA (départements du Zou-Collines, du Borgo-Alibori et de l'Atacora-Donga) et la fédération nationale (FENAPAB).

e) La SONAPRA

La société nationale de promotion agricole (SONAPRA) sous tutelle du MAEP est intervenue ponctuellement en 2006 pour aider à exporter un stock résiduel de noix détenu par les producteurs. Après sa restructuration et la privatisation des industries cotonnières, la SONAPRA envisage un appui ponctuel à la filière anacarde dans le nord-est avec la mise en place de pépinières pour environ 70 hectares dans la commune de Tchaourou en 2009.

C. Le ministère de la micro finance, de l'emploi des jeunes et des femmes et des petites et moyennes entreprises

Depuis 2004 un programme spécial centré sur les jeunes et femmes promoteurs de PMI est mis en œuvre. D'un coût global de plus de 3 milliards de FCFA financé par la

³ KOR : Kernel Outturn Ratio

budget national, ce programme vise entre autres, le renforcement des capacités de production (par financement des équipements et de la formation) et la promotion des marchés pour des produits comme l'anacarde, le manioc, le karité, l'ananas et les fruits et légumes.

Actuellement, les actions sur l'anacarde concernent seulement le lancement d'appel d'offre pour recruter des cabinets spécialisés en marketing pour la promotion d'un « *Label Bénin* » au profit de certains produits dont les noix de cajou torréfiées vendues sur le marché national sous le nom commercial de BOULAMB. Les conditions de réussite de ce label sur le marché international doivent être bien analysées, car il n'est pas établi avec certitude que les produits et les conditions de leur fabrication soient totalement en conformité avec les réglementations et les normes commerciales des pays destinataires.

D. La faculté des sciences agronomiques de l'université d'Abomey-Calavi (FSA/UAC)

La FSA/UAC a mis en œuvre un concept dénommé bourse de l'anacarde. Ce concept a fait l'objet d'un atelier de validation en décembre 2007, avec l'appui financier de la Chambre nationale d'agriculture du Bénin.

La bourse d'anacarde vise à mettre en place un espace d'échanges d'informations et de produits entre les acteurs. Il est prévu d'organiser deux bourses par an, la principale en février-mars et la seconde en juillet pour collecter les stocks résiduels. L'idée est toujours en préparation avec l'introduction d'un projet de décret en conseil des ministres.

E. Le fonds de développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (FODEFCA)

Il s'agit d'un fonds mis en place par le ministère du travail pour subventionner des actions de formation au profit d'acteurs des secteurs agricole, de l'agroalimentaire et de l'artisanat. FODEFCA a déjà financé une formation au profit des groupements de producteurs d'anacarde dans le domaine de la maîtrise de la qualité des noix en 2006. Des possibilités de formation au profit des acteurs de la transformation sont également présentes.

F. Le secteur privé, les PTF et ONG dans la filière anacarde

Les initiatives de PTFs et autres ONG intervenant dans la filière anacarde et celles qui sont en cours ne peuvent être toutes cernées. C'est pour cela que nous citons ci-dessous les plus importantes qui sont connues.

F1. La GTZ

La GTZ a lancé en 2008 la promotion de trois chaînes de valeur (noix brutes, amandes blanches et amandes torréfiées), à travers le projet ProCGRN mis en

œuvre sous le MAEP et le MEPN. Parmi les actions retenues, le projet vient d'acquérir 40.000 sacs de jute au profit de la FENAPAB pour l'emballage des noix brutes destinées à l'exportation. Il faut faire remarquer que le marquage de ces sacs ne répond pas entièrement aux normes nationales ni à celles des pays importateurs, ce qui laisse à supposer une faible implication des structures comme CEBENOR, la DPQC ou des experts dans l'achat desdits emballages. Il est également prévu la formation des petits transformateurs, des producteurs sur les bonnes pratiques et la détermination du KOR, la mise en place d'un système de traçabilité et la création d'un label Bénin, mais leur financement n'est pas encore totalement acquis. A l'instar de l'ESC/JITAP, un réseau de facilitateurs des chaînes de valeur a été mis en place pour accompagner le processus.

Un nouveau projet financé par **Fondation Bill et Melinda Gate** à exécuter par la GTZ est en cours de planification. Il est dénommé « *Chaîne de Valeurs Ajoutées d'Anacarde d'Afrique compétitives pour la croissance pro-pauvre* ». La phase pilote de ce projet d'une durée de 4 ans devrait bénéficier à 150.000 pauvres paysans et employés des industries de transformation (hommes et femmes) en Afrique, dont 30.000 au Bénin. Elle se déroulera aussi au Burkina Faso, Ghana, en Côte d'Ivoire et au Mozambique. Ses objectifs sont : l'accroissement de l'efficacité, de la quantité et de la qualité de la production primaire, l'augmentation de la quantité et de la qualité de la transformation, l'amélioration des relations de marché au sein des chaînes de valeurs. L'atelier de planification des actions initiales a eu lieu à Djougou en janvier 2009 et retenu les pistes d'actions suivantes (6 premiers mois):

- la réalisation de pépinières de plants d'anacarde et la formation sur les itinéraires techniques (surtout les filles des lycées agricoles)
- l'appui à l'installation d'unités de transformation satellite et la formation des femmes formatrices (à raison de 15 par unité de transformation) sur la technologie, les normes de qualité et la gestion,
- l'étude de faisabilité d'un complexe de transformation des produits de l'anacarde (pomme et noix) dans le centre ou au nord-ouest du Bénin,
- l'appui des acteurs dans la recherche de financement pour l'installation de 4 unités de transformation,
- la promotion de l'amande torréfiée dans les communes (ateliers dans les communes, Fête nationale et autres) et la participation aux foires nationales et internationales.

F2. Le PADS/CASPA

Le projet d'appui au développement du secteur agricole, composante appui au secteur privé agricole (PADSA/CASPA) financé par DANIDA, a initié des actions de promotion dans la filière noix de cajou. Ce projet a financé un voyage d'étude au profit de 5 producteurs, transformateurs et consultants au Brésil en novembre 2008. Un atelier de restitution de ce voyage a eu lieu en décembre 2008.

F3. L'organisation néerlandaise de développement (SNV)

La SNV accompagne et exécute des projets agricoles dont l'anacarde en particulier. C'est en partenariat avec le groupe Novo Trade des Pays-Bas que le projet ANFANI avait été initié dans les années 90. Plusieurs études ont été lancées et suivies dans le cadre des potentialités de la filière anacarde. La SNV a réalisé en

janvier 2008, une étude diagnostique sur la compétitivité de la filière anacarde. Sa nouvelle vision est d'accompagner les acteurs à la base, avec pour ligne de mire le renforcement de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde (FENAPAB).

F4. La CTB

La CTB est le chef de file des PTF en termes de promotion des filières agricoles. Mais indépendamment de ce rôle, la CTB est intervenue dans le nord-ouest à travers le projet PAMRAD. Cette intervention qui a ciblé deux filières dont l'anacarde a permis de réaliser un répertoire exhaustif des plantations et des planteurs des deux départements, de faire un état des lieux des conditions d'exploitation des plantations, de leur état actuel et de leur productivité. Ces informations très précieuses constituent les seules études réellement exploitables sur les plantations d'anacarde et leur performance au Bénin.

Le PAMRAD a également appuyé l'URPA dans une expérience de commercialisation primaire groupée des noix de cajou. Cette expérience pilote constitue une référence actuellement et peut faire des émules dans les années à venir. Cette URPA constitue la seule organisation de producteurs capable de poursuivre la collecte groupée de noix au profit directement des exportateurs.

Le PAMRAD est clôturé en 2007, mais des possibilités de poursuite des actions sur la filière au stade de production primaire existent, car la CTB a dans son portefeuille la mise en œuvre prochaine d'un appui institutionnel au MAEP pour la diversification des filières agricoles. Les départements de l'Atacora et de la Donga constituent une zone de concentration des actions de la CTB au Bénin. La formulation de ce programme ambitieux comporte l'appui à la mise en place par le MAEP en collaboration avec d'autres structures publiques et privées d'une instance chargée des questions de promotion et de développement des filières agricoles. Cette instance, si elle voit vraiment le jour et se structure comme une structure multisectorielle et multi-acteurs, sera le cadre idéal de coordination des actions en cours et à venir.

F5. DEDRAS ONG

Il s'agit d'une ONG confessionnelle qui a une longue expérience dans la filière au niveau de la plantation et de la collecte. Cette ONG vient de bénéficier d'un financement néerlandais pour appuyer l'URPA du Borgou à réaliser une expérience de collecte groupée de noix de cajou en 2009. Cette expérience pilote pourrait couvrir 5 communes, notamment Tchaourou, Bembéréké, Nikki et N'Dali.

F6. L'association de développement des exportations (ADEx)

L'ADEx est une association regroupant des acteurs de professions en activité dans les filières à potentiel d'exportation. L'ADEx avait bénéficié d'un projet de la Banque mondiale qui a permis de réaliser des formations et la création d'un fonds d'appui à frais partagés pour la promotion des exportations. Ce fonds est malheureusement clôturé. Actuellement, l'UE appuie l'ADEx et ses membres à travers le Projet d'appui au secteur privé (PASP) qui œuvre à la mise en place d'une assistance technique pour les organisations professionnelles (partenaires) du secteur privé afin de

contribuer à la création d'un environnement plus favorable à leur développement conformément aux résultats qui suivent :

- Les organisations professionnelles sont performantes et reconnues auprès du gouvernement béninois comme interlocuteur et auprès des entreprises comme appui.
- Le dialogue est permanent et constructif entre le secteur privé et le gouvernement afin de contribuer à la définition et la mise en place d'une politique économique favorable au développement du secteur privé.
- L'offre des services d'appui aux entreprises associées est améliorée.

Le PASP, pour atteindre ces résultats, est structuré en composantes :

Composante 1 « Renforcement de la capacité des associations professionnelles »

composante 2 « Dialogue secteur privé –public »

Composante 3 « Services d'appui aux entreprises ».

Les interventions du PASP dans la filière anacarde concernent notamment la formation des membres de la FENAPAB sur les itinéraires techniques et de la qualité des noix brutes.

F7. La Chambre nationale d'agriculture (CNA)

Les interventions de la CNA vont de pair avec celles de la FSA/UAC sur la bourse de l'anacarde. La chambre est impliquée dans plusieurs travaux notamment en ce qui concerne les appuis de la FENAPAB notamment le voyage dans le cadre de l'Alliance for Cashewnut Africa (ACA) et de l'organisation des travaux relatifs aux chaînes de valeur ajoutée de la noix de cajou.

Nous pouvons conclure ce chapitre en soulignant le fait que l'approche filière est devenue une démarche officielle, ce qui n'était pas encore le cas il y a 5 ans. Cependant, cette option officielle a ouvert de nombreuses brèches au sein desquelles des initiatives multiformes et variées se cristallisent. La plupart de ces initiatives opèrent beaucoup plus à un niveau macroéconomique avec des actions qui concernent la filière dans son ensemble. Il est indiqué, dans un contexte de synergie et de complémentarité qui ne pourra que renforcer la compétitivité de la filière anacarde en général, qu'un mécanisme efficace de coordination des diverses actions soit établi. Par contre, le rôle du PADEX ne peut être minimisé, car les aspects liés à l'assistance personnalisée et ciblée sur la compétitivité des entreprises exportatrices au cas par cas restent peu pris en compte.

CHAPITRE 4 : LA PRODUCTION D'ANACARDE ET SON ORGANISATION AU BÉNIN

Section 8. La production d'anacarde

L'aire géographique de production des noix de cajou s'étend sur trois régions : le centre (comprenant les départements du Zou et des Collines), le nord-est

(comprenant le Borgou et l'Alibori) et le nord-ouest (incluant l'Atacora et la Donga).

Statistiques de production de noix brutes

Il n'existe pas de données précises et fiables sur la production de noix brutes par le Bénin, car le service des statistiques du MAEP ne relève pas les statistiques sur le cajou. Actuellement, l'on se contente d'estimations très variables d'une source à l'autre. Selon les estimations recueillies auprès des URPA au cours de l'enquête, la production actuelle de noix brutes est estimée à environ 40.000 tonnes, réparties comme suit : 26.000 tonnes pour le centre, 8.000 tonnes pour le nord-est et 5.500 tonnes pour le nord-ouest. En réalité, les déclarations de l'URPA de l'Atacora-Donga sont confirmées par l'inventaire réalisé par le PAMRAD qui a abouti à une production de 10.825 tonnes pour les 2 campagnes 2006 et 2007.

Le calendrier des opérations se présente dans le tableau n° 3.

Tableau 3 : Calendrier de l'organisation des activités pour la production d'anacarde au Bénin

Activités												
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Plantation												
Entretien												
Récolte												

Source : Adapté de JITAP (2003)

Gestion des plantations et leur productivité

La gestion des plantations est très simple. Elle comprend les opérations de désherbage et de confection des pare-feux pour empêcher l'incendie des plantations en saison sèche. En général, il n'y a pas d'utilisation d'engrais chimiques. Des attaques des plants par des insectes foreurs des tiges ont été signalées par les producteurs et confirmées par le service de protection des végétaux. Mais, en l'absence de pesticides spécifiques, les producteurs utilisent les insecticides du coton pour lutter contre ces borers. Cependant, les risques de présence de résidus à des doses supérieures aux normes sont écartés, car le traitement des arbres n'est pas systématique. De même, une récente enquête menée par l'INRAB sur des échantillons de noix brutes n'a pas montré de présence de mycotoxines à des doses inacceptables pour la santé humaine.

La seule étude complète sur la production et la productivité du cajou au Bénin est l'inventaire réalisé sur la zone nord-ouest à la faveur du projet PAMRAD. La productivité moyenne en noix brutes dans cette région est de 188 Kg par hectare. Les communes de plus faible productivité sont Cobly, Boukoumbé et Matéri (en

dessous de 100 Kg/ha) et les plus forts rendements sont obtenus Copargo, Péhunco et Kouandé (190 à 255 Kg/ha). Cette étude très exhaustive mérite d'être étendue aux deux autres régions pour asseoir les bases de collecte de statistiques fiables et de suivi des impacts des actions de développement de la filière au niveau de la production primaire, notamment les actions orientées vers l'amélioration de la productivité, la qualité et la traçabilité des noix.

Même si les conditions agroclimatiques sont un peu différentes, les données de l'Atacora et la Donga reflètent la situation nationale en termes de productivité des plantations qui en grande majorité se retrouvent dans la tranche d'âge compris entre 5 et 20 ans. Même si les qualités organoleptiques et commerciales des noix béninoises (arôme plaisant, blancheur éclatante des amandes, KOR supérieur à 48, nombre de noix par kg inférieur à 200) sont très appréciées, la très faible productivité des plantations constitue le facteur essentiel de non compétitivité, face aux rendements qui sont autour de 1.000 Kg/ha dans les pays asiatiques.

Nos observations dans les plantations ont montré que les causes de ces très faibles rendements persistants sont de plusieurs ordres dont trois retiennent l'attention :

- l'absence de taille d'entretien des arbres ;
- la forte densité de plantation (les arbres sont trop serrés) : les densités de 400 arbres par hectare sont observées, contre 100 arbres par hectare recommandés ;
- l'absence d'application de la fumure minérale sur les arbres,

La plantation à forte densité d'arbres se justifie dans la logique paysanne. Il s'agit pour les producteurs d'augmenter la production des jeunes plantations par un plus grand nombre de plants par hectare d'une part, et d'autre part la couverture du sol par la frondaison empêche le développement des mauvaises herbes et par conséquent réduit le coût d'entretien. Mais la réussite d'un programme d'application d'engrais sur les arbres pour rehausser leur niveau de productivité (comme le recommande le RTE de l'INRAB), nécessite la formation des producteurs sur l'entretien des plantations en général, et la réalisation d'éclaircies dans les plantations d'âge compris entre 10 et 20 ans en priorité. Les améliorations concernent principalement les techniques de gestion des plantations installées (entretien, taille de formation, élagage, éclaircie, recepage et greffage, etc.). Les résultats de la combinaison des différentes techniques d'installation et de gestion des plantations permettent aujourd'hui d'accroître la croissance végétative des plants mis en terre et d'obtenir une entrée en production fruitière des vergers à partir de 18 mois au lieu de 3 à 4 ans comme par le passé (Tandjiékpon et al, 2003, Tandjiékpon, 2005).

Section 9 : Structuration des producteurs d'anacarde

L'organisation des producteurs

Les plantations paysannes d'anacarde sont individuelles. Mais pour la résolution de certaines contraintes qu'ils rencontrent, diverses expériences d'organisation de ces planteurs ont été expérimentées, surtout pour la formation et la commercialisation groupée des noix brutes. Le rapport Sèdjro (2002) a fait le point sur certaines de ces expériences de commercialisation groupée.

Ces expériences de portée très limitée, ont permis cependant de lancer les bases d'une organisation pyramidale des producteurs pour avoir des interlocuteurs permanents avec qui le dialogue permettrait de tester certaines actions novatrices. C'est ainsi que les CARDER (actuel CeRPA) avec l'appui de l'ONS avaient commencé par mettre en place des organisations de producteurs au niveau des villages (représentées par les comités villageois des producteurs d'anacarde, CVPA) et des communes (représentées par des unions communales de producteurs d'anacarde, UCPA). Cette organisation compte à ce jour 695 CVPA et 39 UCPA.

En 2001 avec l'appui au PADFA, l'organisation a été complétée par le regroupement des UCPA, avec la création de trois unions régionales couvrant les trois principales régions de production d'anacarde (l'union régionale des producteurs d'anacarde du Zou et des Collines (URPA-ZC), du Borgou et de l'Alibori (URPA-BA) et de l'Atacora et de la Donga (URPA-AD)) en plus d'une union départementale pour le département du Plateau dans le sud-est (production marginale).

En 2002 et à l'issue de diverses concertations regroupant les représentants de producteurs, des acheteurs, des exportateurs, des transformateurs avec le ministère de l'agriculture, le ministère du commerce et de l'industrie et la cellule macro-économique de la présidence de la République, une commission nationale de concertation a été créée par arrêté interministériel n° 406/MAEP/MICPE/D-CAB/SA du 7 juin 2002. Cette commission transitoire était chargée du suivi de la filière en attendant la création d'une interprofession qui n'a pas encore vu le jour.

Dans cette même foulée, d'autres familles d'acteurs de la filière ont été encouragés à se mettre en association. Il faut cependant attendre janvier 2006 pour la création de la faîtière nationale des URPA, la fédération nationale des producteurs d'anacarde du Bénin (FENAPAB) dotée d'un bureau de 13 membres. A sa mise en place, la FENAPAB s'est dotée d'une feuille de route comportant, entre autres, le développement des organisations de base, la valorisation des produits de l'anacarde, la commercialisation groupée, la création d'un système d'information et la mise en place de l'interprofession. Un schéma de l'organisation actuelle des acteurs de la filière est montré sur la figure n° 1 ci-après.

Forces et faiblesses des organisations des producteurs d'anacarde

Les URPA et la FENAPAB constituent des structures de représentation des producteurs et par conséquent des interlocuteurs privilégiés devant les structures gouvernementales et les ONG d'appui. Avec leur organisation, certaines URPA et la FENAPAB bénéficient d'appuis financiers de l'Etat, des ONG ou des PTF.

Dans le cas spécifique de l'URPA-AD, l'appui de la CTB à travers le PAMRAD a permis de mettre disposition deux agents techniques pour le conseil aux producteurs, de faire l'expérience de vente groupée des noix de cajou en 2007 et 2008, de réaliser le répertoire exhaustif des plantations qui constitue la seule étude ayant fourni des informations statistiques fiables sur la production de noix brutes, de construire des magasins de stockage des noix ou des intrants au profit de quatre UCPA et

d'acquérir une vingtaine de débroussailleuses pour aider les producteurs à entretenir les plantations. L'expérience de vente collective des noix a permis à l'URPA-AD de collecter 457 tonnes de noix brutes en 2007 et 543 tonnes en 2008, soit environ 10% de la production régionale.

L'intérêt de la vente groupée réside dans le fait qu'elle procure aux producteurs, selon l'URPA, un gain de 20 à 30 FCFA/Kg de noix sur le prix de vente aux acheteurs. Les prévisions pour 2009 sont ambitieuses et s'élèvent à 2.450 tonnes. A cet effet, l'URPA-AD bénéficie de l'appui de la GTZ qui a négocié le contrat d'achat avec un exportateur. L'opération constitue un test sur les capacités réelles de collecte de l'URPA et sa réussite serait une source de motivation pour les deux autres unions qui éprouvent beaucoup de peines sur cette voie. Elles pourront être satisfaites si l'URPA met en place une organisation appropriée. La FENAPAB a aussi bénéficié récemment d'un voyage d'étude au Brésil sur la transformation des noix de cajou.

Malgré cette évolution positive dans les départements de l'Atacora et de la Donga, l'organisation des producteurs d'anacarde présente des faiblesses dont certaines sont à souligner. La première faiblesse réside dans la faible représentativité des producteurs dont la majorité n'a pas encore adhéré officiellement aux organisations. A défaut de répertoire des planteurs, les organisations ne peuvent pas établir de manière précise les besoins de l'ensemble de la famille professionnelle.

La faible capacité à établir et défendre les stratégies efficaces de renforcement de la compétitivité de la filière constitue un second facteur limitant. Aucun système pratique et durable d'approvisionnement des planteurs en engrais et de gestion des plantations (éclaircies, taille, désherbage) n'existe encore pour renforcer la productivité qui oscille autour de 200Kg en moyenne. La visite de mécanismes d'approvisionnement existant dans la sous-région sur des cultures autres que le coton sera envisagée pour combler les lacunes et inciter à l'action. Les cas des centrales d'achat de Faso Jigui au Mali ou des boutiques d'intrants ou du warrantage au Niger pourraient servir de sources d'inspiration.

L'achat groupé, malgré le gain financier qu'il procure aux producteurs, reste encore marginal ou inexistant dans les trois régions, à cause de la faible capacité d'organisation des OP autour de services à caractère commercial. Des activités de formation et d'assistance personnalisée jusqu'aux UCPA sont nécessaires dans ce domaine.

CHAPITRE 5: LA COMMERCIALISATION DES NOIX BRUTES

Section 10 : Le calendrier de commercialisation

Seul le calendrier de commercialisation des noix est fixé par arrêté conjoint des ministres de l'agriculture et du commerce, les autres produits sont exclus. Le calendrier de commercialisation des divers produits se présente comme dans le tableau ci-après.

Tableau n° 3 : Calendrier de commercialisation des produits d'anacarde

Produits ou Saison	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.
Pré campagne												
Campagne												
Noix												
Amandes												
Pomme												
CNSL	Non commercialisé											

Le système de collecte fait intervenir généralement au minimum trois intermédiaires dans la chaîne de commercialisation des noix brutes destinées à l'exportation. Cette chaîne contrôle la presque totalité de la production de noix exportées. Il s'agit de:

- a) Les collecteurs (ou pisteurs): ils sont basés dans les villages et achètent auprès des producteurs de petites quantités des noix (de moins d'un Kg à plusieurs dizaines de Kg). Ils ne disposent pas de grosses capacités de financement (généralement 500.000 FCFA) mais leur force réside dans le fait qu'ils sont proches des producteurs et en payant au comptant, ils répondent à leurs besoins quotidiens d'argent liquide.
- b) Les acheteurs : ils sont basés dans les communes et disposent de capitaux propres ou peuvent être financés par les grossistes. Ils peuvent directement chez les collecteurs (ou pisteurs) ou procéder par préfinancement des récoltes sur pied.
- c) Les grossistes : ils sont basés dans certaines communes dans les régions. Ce sont pour la plupart des entreprises formelles. Ils sont financés par les exportateurs à qui ils livrent les lots achetés.
- d) Les exportateurs de noix brutes : ce sont des entreprises basées à Cotonou.

Le mode de collecte par petites quantités au niveau des pisteurs montre toute la difficulté et l'inefficacité d'un système de traçabilité à partir des plantations. La traçabilité serait plutôt envisageable à partir du village.

Selon les entretiens avec les OP et deux exportateurs, chacune de ces intermédiaires prélèvent au moins 10 FCFA/Kg de noix brutes pour la rémunération de ses prestations, soit entre le producteurs et l'exportateur environ 30 à 40 FCA/Kg. La collecte groupée permettrait de retenir les bénéficiés au profit du producteur, mais elle couvre encore moins de 10% de la production commercialisée.

Généralement les intermédiaires offrent dès l'automne précédent la récolte des avances aux producteurs pour s'assurer que les produits leurs seront vendus ; ceci parce que les commerçants sont tenus par leur contrat de livrer un volume de noix conformes aux attentes des exportateurs. La relation entre acteurs de cette chaîne de commercialisation est surtout basée sur la confiance créée et entretenue par des

avances, dons et assistance financiers aux producteurs en cas de besoins (cérémonie, fêtes, calamités naturelles, décès d'un proche parent, etc.).

La chaîne de commercialisation des noix brutes

La commercialisation des noix brutes suit des étapes successives faisant intervenir divers acteurs intermédiaires entre le producteur et l'exportateur ou le transformateur. Une cartographie des intervenants dans cette chaîne de commercialisation des noix de cajou est présentée sur la figure n°2

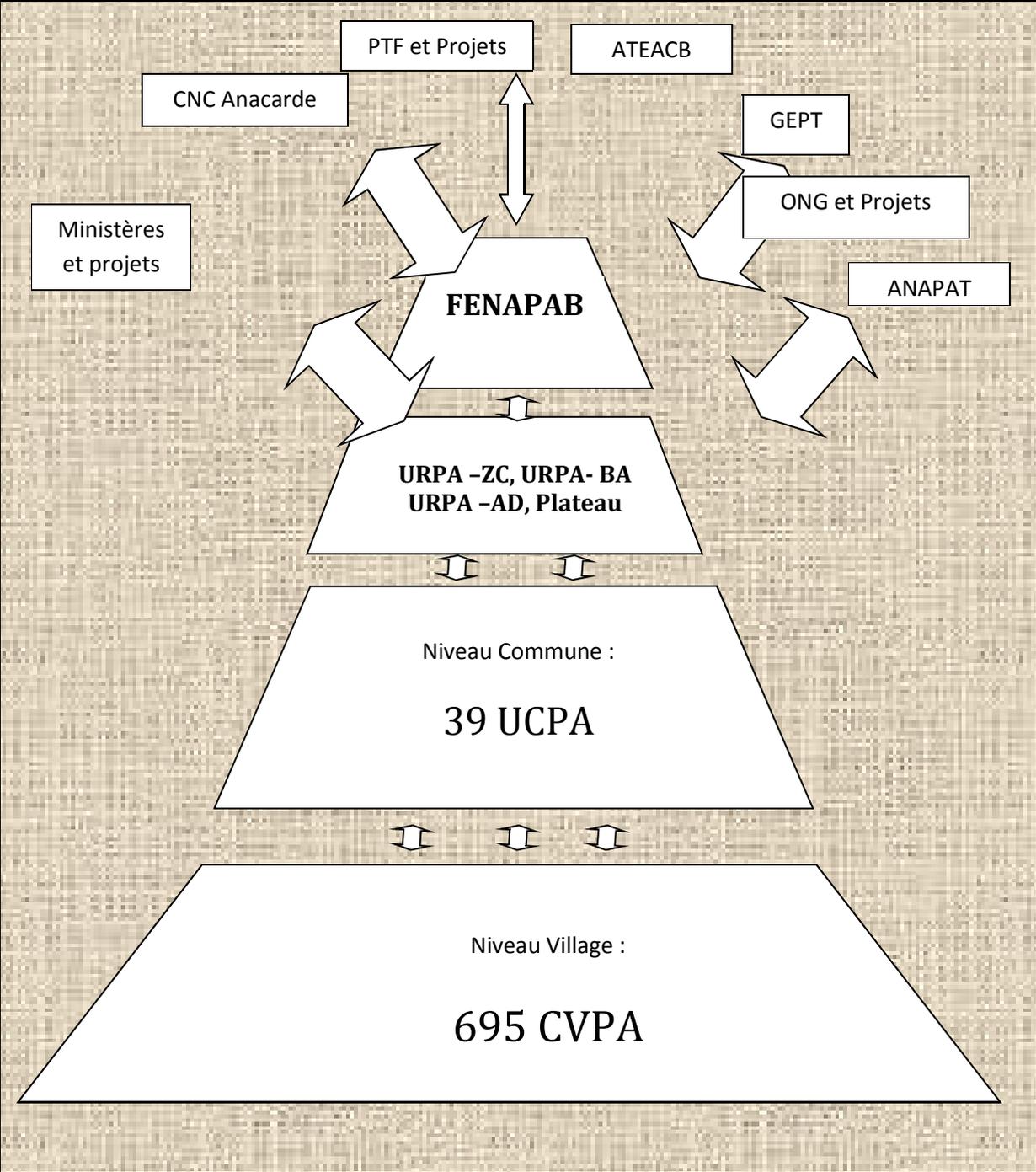
L'intervention de ces intermédiaires a des incidences sur les marges des producteurs. L'enquête auprès de l'entreprise exportatrice de noix brutes SWCM a permis d'obtenir la chaîne des prix indiquée dans le tableau suivant

Tableau n° 4 : Chaîne des prix de noix de cajou brutes à divers niveaux de la chaîne de commercialisation

Campagne	Prix producteur (FCFA) ^{ou}	Prix de cession (grossiste)	Coût revient de (FOB-Cotonou)	Marge cession (exportateurs)
2001-2002	150-225	225-350	+30 FCFA/Kg	+/-15%
2002-2003	200-225	250-275	+30 FCFA/Kg	+/-15%
2003-2004	200-300	250-330	+30 FCFA/Kg	+/-15%
2004-2005	175-225	250-320	+30 FCFA/Kg	+/-15%
2005-2006	200-255	250-285	+30 FCFA/Kg	+/-15%
2006-2007	200-225	250-310	+30 FCFA/Kg	+/-15%
2007-2008	200-250	250-320	+30 FCFA/Kg	+/-15%

Source : Données de SWCM Sarl

Figure n° 1 : Aperçu du contexte institutionnel de la filière anacarde du Bénin



Section 11 : Entreposage et transport

A la récolte, les noix sont conservées au domicile du producteur, après un séchage rapide. Les noix, mal séchées et conservées en sac polyéthylène, ne se prêtent pas à la conservation sur une longue période.

Non seulement les producteurs mais également les intermédiaires doivent bénéficier d'actions de formation et de sensibilisation sur le séchage des noix au niveau paysan, avant stockage et commercialisation. Car, certains interlocuteurs ont fait remarquer que les producteurs et intermédiaires ne sèchent pas correctement les noix pour gagner en poids au moment des pesées.

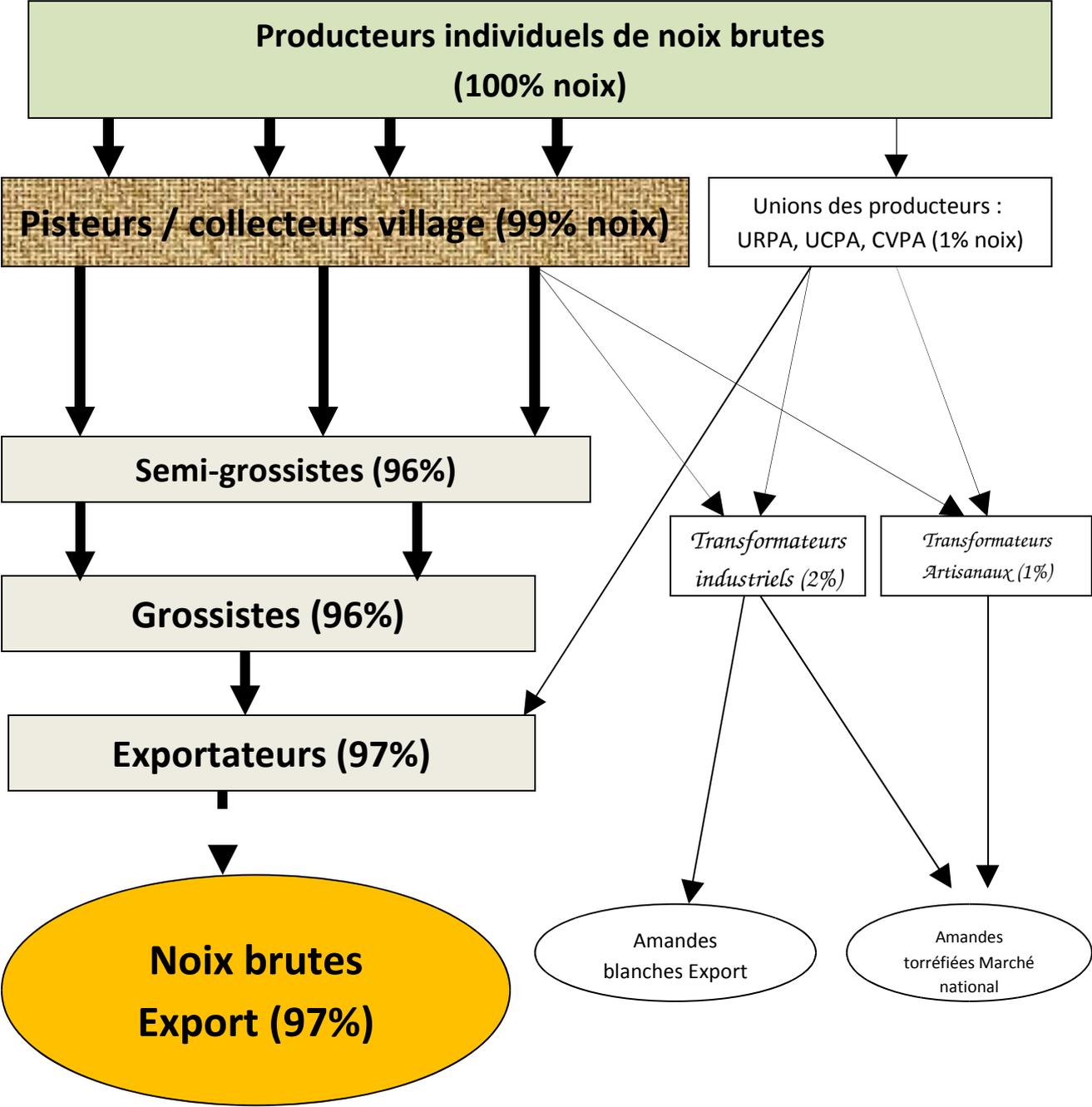
Par ailleurs, il existe quelques magasins de stockage dans les zones à forte production comme Tchaourou où dix magasins ont été construits sur financement du Centre Béninois de Développement Durable dans le cadre de l'exécution du projet Anfani (organisation de la filière anacarde au Bénin. D'autres sont exécutés par le CARDER/ CERPA

Toutefois, il existe au niveau du port de Cotonou de grands magasins de capacité dépassant trente cinq tonnes. Ainsi que de nouvelles infrastructures de stockage.

Le transport des produits à l'intérieur du pays se fait par voies routière. Les tarifs de transport ont été fixés par un arrêté ministériel du 14 Novembre 1994.

Comme on peut le voir sur la figure n° 1, tous ces intermédiaires ont été regroupés en une association nationale des acheteurs de produits agricoles tropicaux (ANAPAT), dans la même foulée que la création des URPA, de la FENAPAB et du cadre de concertation sur la filière.

Figure n° 2: Cartographie des intervenants dans la chaîne de commercialisation de noix de cajou brutes au Bénin



CHAPITRE 6 : LA TRANSFORMATION DES NOIX BRUTES

La transformation occupe une part marginale de la production de noix brute, mais l'intérêt pour la transformation devient de plus en plus manifeste tant chez les structures d'appui qu'au sein du secteur privé.

Les statistiques sont très fragmentées en raison du caractère informel de la transformation artisanale. Mais on estime qu'à peine 5% de la production nationale des noix sont transformées localement dont 2% par les unités artisanales et 3% par les entreprises semi-industrielles et industrielles.

Une faible quantité de pomme de cajou est aussi transformée en confiture, en jus et en vin qui sont vendus sur le marché national mais les informations statistiques et celles relatives au procédé ne sont pas divulguées par les deux monastères chrétiens (situés à Toffo dans le sud et Parakou au nord) spécialisés dans ce genre d'activité.

Section 12 : La transformation artisanale

Selon la taille des entreprises, on distingue deux groupes de transformateurs artisanaux. Ce sont toutes des unités gérées par des femmes essentiellement, installées à proximité des centres urbains (Cotonou, Porto-Novo, Abomey, Parakou, Natitingou) qui constituent exclusivement leur marché.

Le premier groupe comporte plusieurs unités individuelles ou en groupement mais non recensées. Leur capacité de transformation unitaire et globale reste très faible. La technologie assez rudimentaire aboutit à des amandes grillées et se présente comme suit :

- 1) grillage des noix brutes directement dans une casserole sur le feu,
- 2) décortilage des noix par brisure de la coque pour récupérer l'amande,
- 3) dé-pelliculage de l'amande et triage (amandes brisées et entières),
- 4) nettoyage des amandes,
- 5) conditionnement de toutes les amandes récupérées.

La main d'œuvre est essentiellement féminine. Les produits, emballés dans de petits sachets plastiques ou en bouteille de whisky de récupération, sont mis en vente sur les places des marchés, dans les auto-gares, dans les feux tricolores et parfois dans les supermarchés.

La principale force de cette transformation réside dans l'utilisation de très petits conditionnements (vendus à 100 FCFA et 200 FCFA) et de circuits de distribution permettant de toucher la grande masse de consommateurs peu fortunés (à travers les auto-gares, les feux tricolores, les ventes ambulantes). Cependant, on relève plusieurs insuffisances sur la technologie et la qualité des amandes (brisées et brûlées) qui ne les destinent qu'au marché local. Aussi, ces unités n'ont pas une capacité de stockage qui leur permet d'approvisionner le marché toute l'année. Les améliorations à apporter pour ouvrir de nouveaux marchés (consommateurs de classe moyenne, snack bar, superettes, restaurateurs des lignes aériennes, exportation sur le marché régional et les marchés de niche) porteront sur :

- la sélection de quelques-unes des unités offrant des perspectives d'amélioration de leur technologie (une dizaine au plus),
- mise en place d'un mécanisme pour sécuriser leur approvisionnement en noix brutes pour toute l'année (collecte, location collective de magasins),
- amélioration des procédés de transformation par l'introduction d'équipements artisanaux plus élaborés (fragilisation des coques, décortilage, dé-pelliculage, thermo-soudage de sachets),
- amélioration du conditionnement des amandes (qualité des sachets et leur présentation),
- formation et assistance personnalisée à la maîtrise de l'hygiène alimentaire dans les unités et la tenue de la comptabilité et gestion des stocks par des consultants nationaux (bureau d'étude),
- formation collective aux techniques de conservation des noix brutes et de transformation, l'étude de marché et le marketing des amandes.

L'amélioration des procédés de transformation s'appuiera sur une exploration des équipements artisanaux améliorés existant sur place (centres de recherche en technologie alimentaire, équipementiers nationaux) ou dans la sous-région (comme ceux fabriqués et utilisés dans les groupements de femmes de Korhogo en Côte d'Ivoire).

La seconde catégorie de transformatrices artisanales est constituée d'entreprises de plus grande envergure en termes de capacités de production et de force de vente. La technologie de transformation est pratiquement la même que celle citée plus haut, avec l'utilisation d'équipements et une main d'œuvre plus importants qui leur permettent d'assurer une présence permanente sur le marché national. Trois de ces entreprises (AFETRACA, ZANCLAN et GNICOBOU) commercialisent leurs amandes (simples ou beurrées) bien connues de la classe moyenne fréquentant les supermarchés et les stands installés à l'occasion des grandes fêtes (Noël, Nouvel An, Pâques). Ces amandes sont conditionnées en bouteille ou en sachet contenant 200 à 250g vendues entre 3.000 et 3.500 FCFA.

Les amandes de l'entreprise AFETRACA sont vendues sous la marque BOULAMB qui a aussi lancé sur le marché national en 2007 la pâte de noix de cajou torréfiée (à tartiner ou comme assaisonnement pour les sauces). Les amandes BOULAMB sont aussi exportées aux USA et en Europe à travers des circuits de distribution informels.

L'appui à ces entreprises visera à leur permettre de rentrer dans un circuit d'exportation formel des amandes torréfiées. Leur force réside dans leur capacité financière plus élevée et leur maîtrise de la transformation et des règles du marketing, mais elles doivent être renforcées pour répondre régulièrement à la demande extérieure plus accrue.

Au plan de la technologie, les équipements complémentaires nécessaires pour améliorer le procédé et maîtriser la qualité organoleptique des produits pour une unité sont:

- fragilisateur (vapeur d'eau ou bain d'huile) pour accroître la capacité de décortilage et la qualité des amandes : le prototype en expérimentation à la FSA de l'université d'Abomey-Calavi peut répondre à leur besoin ;
- une dizaine de décortiqueuses manuelles ou à pédales : voir ceux utilisés par ABC ou fabriqués en Côte d'Ivoire,

- deux à trois four de séchage d'amandes décortiquées : four ATESTAT en expérimentation au PTAA ou utilisé par les unités de séchage de fruits et légumes pourrait répondre.

L'exportation formelle de produits agroalimentaire nécessite la prise en compte des exigences réglementaires et commerciales du marché cible. Même si les produits emballés sont attrayants, le constat est que ces unités ne répondent pas encore totalement à ces exigences. En plus des équipements, le milieu de production, surtout pour les opérations critiques de torréfaction et de conditionnement, doit être revu dans ces unités. De même, le dispositif de maîtrise de règles d'hygiène par le personnel en contact avec les produits et les visiteurs doit être revu. Un audit par un consultant local indiquera les améliorations nécessaires en se basant sur le système HACCP.

Les avantages et la possibilité de mise en groupement de ces trois entreprises pour répondre avoir un cahier de charges commun sur les bonnes pratiques de transformation afin de répondre ensemble au marché seront discutés avec elles.

A court terme, ces entreprises ne peuvent pas s'insérer dans la commercialisation de produits sous la marque des grands distributeurs comme les grandes et moyennes surfaces. Elles ne peuvent pas non plus répondre aux exigences des marchés très lucratifs. Nous recommandons une assistance orientée vers la grande distribution et le marché équitable en France et en Suisse. Les exportateurs d'ananas séchés ont une expérience avec la Suisse qui peut être valorisée au profit du cajou. La première étape de l'assistance visera à faire prendre conscience à ces entreprises des exigences de leur futur marché. A cet effet, un tour d'orientation auprès de RACINES (la grande distribution de produits tropicaux en France et en Belgique) ainsi que d'autres réseaux de distribution en Allemagne et les Pays-Bas avec le soutien de l'ITC. De même que la distribution du commerce équitable et autre grande distribution en Suisse et ailleurs est à organiser au profit de deux entreprises au moins, après discussion avec elles sur les possibilités de groupement. Le CCI peut alors organiser et conduire ce tour dont la préparation pourra être assurée par des consultants nationaux.

En plus des précédés de fabrication, ces entreprises doivent aussi revoir les emballages (sachets et bouteille de récupération) pour les rendre conformes aux exigences commerciales et soigner la présentation du produit. Le tour d'orientation servira de source d'inspiration, surtout auprès de Racines et du commerce équitable.

Ce tour d'orientation servira aussi à identifier un spécialiste d'une entreprise de distribution pour procurer des conseils et l'assistance sur place au processus de mise en conformité des entreprises locales cibles, surtout pour le contrôle du dispositif de maîtrise des risques sanitaires et le design de la présentation des produits (conditionnement et emballage). Cet expert international travaillera par deux ou trois visites au Bénin, en duo avec des consultants nationaux en charge de l'accompagnement quotidien des entreprises.

Il sera question enfin de la présence des entreprises sur le marché international à travers les foires et salons de l'agroalimentaire. On pourra retenir, en fin du processus de mise en conformité, d'accompagner les entreprises pendant 2 ans, dans le but de faire connaître les produits et rechercher de nouveaux marchés plus exigeants et

plus rémunérateurs.



BOULAMB, ZANCLAN, GNICOBOU, ... Des marques omniprésentes sur les rayons des supermarchés au Bénin, mais dont la présentation doit être encore soignée

Section 13: La transformation semi industrielle

La transformation est dite semi-industrielle car elle est basée sur la technologie indienne mais avec des équipements plus modestes. Ces unités ont une capacité unitaire de 50 tonnes de noix brutes par an (5 postes de décortiquage). Nous avons recensés actuellement 4 unités semi-industrielles sur le territoire, toutes de création récente. Trois des quatre unités sont situées dans la région centrale du Bénin, la plus importante zone de production de noix brutes.

Le centre SONGHAI de Porto Novo

Ce centre est une ONG de formation en agriculture biologique de jeunes désireux de s'installer comme promoteur d'entreprise. La formation couvre l'agriculture et la transformation agroindustrielle parmi laquelle la transformation de noix de cajou.

L'unité du centre SONGHAI est une technologie indienne, avec des équipements typiques (fragilisateur à vapeur, décortiquage et dépelliculage). Les amandes sont torréfiées et vendues dans les centres de distribution de SONGHAI, principalement à Porto Novo, Cotonou et Parakou.

Le groupe « Proud of Bénin »

Proud of Bénin regroupe les trois unités semi-industrielles installées à Savalou, Glazoué et Bantè dans le centre du Bénin, au début de 2000, grâce à un appui de la SNV et du PAPME, une IMF nationale qui a apporté le crédit pour l'approvisionnement en matière première. La technologie est identique et comprend un ou deux fragilisateurs à vapeur, 4 ou 5 postes de décortiquage, de dépelliculage, de triage, et

l'emballage. Les procédés de transformation répondent à la production d'amandes blanches dont la destination principale est le marché extérieur.

L'une de ces unités de transformation est l'entreprise KAKE 5 qui exporte une partie des amandes blanches et torréfie une faible partie pour la vente sur le marché local. Les amandes blanches sont exportées par voie informelle aux industries de cajou du Nigeria où elles sont reconditionnées pour l'exportation. Mais une telle intégration horizontale n'existe pas entre les entreprises béninoises. Il faut dire que l'entreprise KAKE 5 s'investit beaucoup plus dans l'exportation de noix brutes et a relégué la transformation au second plan.

Ces unités sont toutes fermées au moment de la mission, ce qui n'a pas permis de faire une visite des sites pour se rendre compte des points d'amélioration. Cependant, une visite en 2007 du site de Glazoué et les interviews de responsables des unités relèvent des insuffisances à la fois d'ordre technique et de manque de débouché pour la production.

Les insuffisances techniques sont liées à l'environnement de travail et au matériel. Par exemple, l'unité de Glazoué est logée sous un hangar où la maîtrise des risques sanitaires n'est pas garantie. Les tables de coupe des noix et de dépelliculage des amandes sont les mêmes. En supposant que la marche avant est respectée dans le temps pour éviter le croisement des produits en cours de transformation, l'utilisation de tables en bois ne garantit pas une hygiène rigoureuse. Les conditions de déroulement des phases critiques sont à revoir, à savoir le dépelliculage, le triage et l'emballage. La non maîtrise de l'hygiène serait l'une des raisons du refus de mise en commun des amandes pour l'exportation par ABC. Aussi, la gestion des déchets (les coques) doit être plus rigoureuse.

Les problèmes de débouchés se posent à la fois sur le marché national et sur le marché export. Sur le marché national, la consommation d'amande torréfiée est très réduite, en raison de son prix élevé qui le réserve plutôt aux classes aisées ou à des occasions rares. L'incorporation dans des produits de consommations courantes (glaces, biscuits) ou le conditionnement plus réduits pourraient accroître la consommation nationale.

L'absence de débouché pour ces amandes pourrait se justifier par la faible capacité de production⁴ de chacune de ces unités et une connaissance imparfaite des exigences du marché cible au moment de l'étude de faisabilité.

L'appui à ces unités semi-industrielles visera leur positionnement sur le marché international. Pour ce faire, les actions à réaliser concerneront des améliorations techniques pour l'exportation d'amandes blanches ou torréfiées, ou l'intégration de leur capacité de production d'amandes blanches entre elles ou avec d'autres unités industrielles.

⁴ Les entreprises importatrices d'amandes de cajou de l'Europe visitées au cours du tour d'orientation en 2003 ont indiqué que, pour être des fournisseurs crédibles, les entreprises exportatrices doivent être capables d'exporter au minimum douze (12) containers de 16 pieds d'amandes blanches du grade WW 320 par an.

Section 14 : La transformation industrielle

Une seule unité de transformation industrielle est actuellement installée et fonctionnelle à Tchaourou (50 Km au sud de Parakou), par l'entreprise Afonkantan Benin Cashew (ABC).

L'entreprise ABC est née du partenariat entre un investisseur béninois et Global Trading des Pays-Bas.

La capacité de traitement d'ABC est de 1.500 tonnes de noix brutes par an (150 postes de décorticage). L'entreprise a démarré officiellement le 24 janvier 2007 et a connu au cours des deux ans les performances suivantes : 650 tonnes en 2007 et 800 tonnes en 2008. ABC envisage d'atteindre la pleine capacité en 2009.

Toute la production d'amandes (tous grades confondus) est entièrement exportée sous le label « *Pride of Africa Bénin* », vers Global Trading des Pays-Bas qui joue certainement le rôle de centrale d'achat.

La technologie en place est indienne (sauf un dépelliculeur mécanique importé d'Italie). La formation technique initiale des employés, avant le démarrage des activités, a été assurée par un expert indien. Les équipements en place sont :

- un (01) calibreur des noix brutes (en 4 catégories) ;
- deux (02) fragilisateurs à vapeur d'eau de 360 Kg chacun,
- 150 postes de décorticages des noix (à levier manuel) ;
- deux (02) étuves pour le séchage des amandes décortiquées avant dépelliculage),
- deux (02) chaînes italiennes de dépelliculage mécanique (pré-dépelliculage complété par le dépelliculage manuel) ;
- des postes de calibrage (triage),
- un poste d'ensachage sous vide et de conditionnement en carton;
- un magasin de stockage par grade.

Les installations comprennent aussi un laboratoire en construction, une infirmerie et un vestiaire pour les employés,

Comme référentiel suivi par l'entreprise en matière de bonnes pratiques de transformation, notre interlocuteur a montré un certificat de conformité délivré par IZF (Investir en Zone Franche). Les exigences de ce certificat de conformité ne sont inscrites, mais il semble que ce certificat est délivré pour le fait que l'usine se situe sur un site franc. IZF n'est pas cité dans les référentiels commerciaux en Europe comme GLOBAL GAP, ISF, GFSI, commerce éthique, etc.

La visite du site a permis de se rendre compte des points forts et des limites de l'entreprise. La détermination des points forts et des limites se fera à la fois par rapport aux exigences réglementaires de l'UE sur les produits agroalimentaires (surtout les directives 93/43 et 178/2002), aux exigences commerciales professionnelles et au diagramme des 5M (matières premières, main d'œuvre, milieu, méthode et matériel qui sont les sources potentielles de contamination du produit).

- Schéma de traçabilité

L'interview a indiqué que l'entreprise prend en compte cette exigence en faisant un traitement par lot avec enregistrement des informations depuis l'achat des noix brutes jusqu'au traitement. Une confirmation de ce schéma doit être faite.

- Maîtrise des risques sanitaires (démarche HACCP)

Il existe une atmosphère de propreté dans l'usine. Les équipements en place sont conformes aux exigences de sécurité sanitaire. La disposition des postes permet d'éviter des croisements de produits en cours de fabrication.

Cependant, on note des insuffisances sur la prévention et la maîtrise des risques sanitaires et la qualité organoleptique du produit final. Notons que les amandes blanches sont utilisées en l'état en Europe pour la fabrication de pâte à tartiner (par l'entreprise HORIZON des Pays-Bas par exemple), ce qui suppose une maîtrise parfaite des conditions sanitaires du produit au cours des phases critiques de dépelliculage, de triage et de conditionnement des amandes. Les insuffisances notées sont :

- 1) Sur l'environnement de travail : nous n'avons pas noté de dispositif de désinfection des pieds ou des chaussures à l'entrée des blocs de travail. Cette insuffisance est en rapport avec l'hygiène du personnel et des visiteurs.
- 2) Le matériel : les équipements et les emballages utilisés semblent conformes, mais nous n'avons pas noté de détecteur de présence de métaux (aiguille, bris de couteau, etc.) dans les amandes emballées. Egalement un dispositif de fumigation n'existe pas, bien que la présence d'insecte ne constitue pas un risque avéré.
- 3) Le personnel et les visiteurs : ici, le dispositif d'hygiène comporte de faille et doit être plus renforcé pour éviter des contaminations éventuelles apportées par le personnel, les visiteurs ou les agents chargés de la maintenance. Les règles concernent la coiffe, la tenue vestimentaire de travail, le port de bottes et de masques.

Ce sont là quelques remarques relevées au cours de la visite restreinte aux aires de travail. Compte tenu du niveau de maîtrise des risques observés, nous recommandons un audit diagnostique pour identifier l'ensemble des insuffisances sur la maîtrise de l'hygiène au travail, dans les vestiaires, les toilettes, etc. et faire des recommandations utiles pour l'entreprise. Cet audit devra déboucher sur le processus de mise en place du système HACCP par l'entreprise.

L'entreprise ABC est dans une démarche de croissance et de développement. L'utilité du système HACCP pour elle est double : à court terme se mettre en conformité rigoureusement avec les exigences réglementaires minimum exigées dans l'UE et à moyen terme permettre à l'entreprise d'explorer des marchés plus rémunérateurs mais plus exigeants par une certification sur des référentiels tels que GFSI, ISF, EUREP-GAP ou GLOBALGAP par exemple.

L'expérience d'amélioration de la qualité sanitaire par ABC serait un atout qui servira de source de motivation pour les autres unités dans une démarche qualité qui donne des appréhensions. C'est pourquoi une démarche de motivation de la direction d'ABC est nécessaire. Cette motivation pourra être renforcée par une visite dans une ou deux des entreprises visitées au cours du tour d'orientation au Vietnam

en 2005. **Les entreprises certifiées ISO 9001 V 2008** sont toutes indiquées à cet effet. Cette visite aura deux objectifs : se rendre compte des dispositifs de maîtrise des risques, des bonnes pratiques de transformation et de la qualité organoleptique des amandes d'une part et discuter des questions relatives au marché international des amandes de cajou et des possibilités de partenariat pour un coaching en matière de marketing international d'autre part.



Section 15 : Les projets de création d'unité de transformation de noix

Les échecs des premières unités industrielles privées du Bénin étaient dues non seulement à la technologie, mais aussi et surtout à un facteur important dont il faut tenir compte dans le choix du site d'implantation, la présence permanente de la main d'œuvre surtout féminine. C'est la première leçon reçue lors du tour d'orientation au Vietnam en 2005. Le cas de l'entreprise ABC confirme cette logique : 100% d'employés locaux au départ réduits à 20% aujourd'hui (seulement 2 ans plus tard !). C'est pourquoi nous soulignons l'importance de ce facteur dans le présent rapport pour faire éviter des erreurs graves aux futurs projets de transformation qui priorisent à tort la proximité de la matière première.

Trois projets d'installation d'usines industrielles de transformation de noix sont recensés et se trouvent à des niveaux plus ou moins avancés.

Projet d'extension de l'entreprise ABC

Afonkantan Bénin cashex (ABC) a lancé un processus d'extension par la création d'une seconde unité industrielle de 3.000 tonnes de noix brutes. Le projet serait dans une phase très avancée et sera financée par une banque nationale, ce qui fait dire que les structures financières comptent beaucoup sur l'expérience du promoteur.

Les difficultés de main d'œuvre de la première unité ont servi de leçon à ABC qui

souhaite installer sa deuxième unité soit à Bohicon, une ville carrefour située au centre du Bénin, soit à Parakou, la plus grande agglomération urbaine du nord Bénin.

Projet de 10 unités de transformation par SOCAFA

SOCAFA est une entreprise de commerce général et d'industrie agroalimentaire dont le PDG est un élu à la CCIB.

SOCAFA a fait réaliser par une entreprise indienne une étude de faisabilité pour l'implantation de dix (10) unités de transformation de 1.500 tonnes de noix brutes chacune. Les sites retenus pour ce projet sont les zones de Djidja, de Paouignan, Dassa Centre, Okounfo, Toui, Kilibo, Ouèsse, Savé, Tchatchou, et Sanson. Toutes les démarches d'acquisition des sites sont faites et les plans d'installation des unités sont réalisés. Cependant, SOCAFA bute sur un obstacle important : la réticence des banques pour l'accompagner dans la phase de démarrage de la première unité de ce projet. Le promoteur emprunte une autre voie, à savoir le financement du projet sur la base des produits offerts par les banques. A cet effet, un montage est fait pour intéresser une banque de financement de l'immobilier dans la construction des bâtiments.

Intention de mise en place d'une usine par SWCM Sarl

Cette entreprise active dans l'exportation de noix brutes envisage de se lancer dans la transformation à partir de 2010. Les contacts sont pris avec un partenaire indien pour la réalisation de cette unité qui sera financée entièrement sur des fonds propres.

Le projet Enterprise Works

Le projet d'installation de 32 unités de production de cajou est une initiative des promoteurs directs des unités à installer en collaboration avec un partenaire financier qu'est l'Agence PAPME et le partenaire technique Enterprise Works. Le but de ce projet dont la durée est quatre (04) ans est de capitaliser la production de la l'acajou existante au Bénin, et de transformer le potentiel actuel en une réelle activité économique. C'est un projet qui dans son exécution, va créer des micros entreprises rurales à travers les 32 unités de transformation.

Aussi offrira-t-il des opportunités d'emploi à un grand nombre d'acteurs dont les femmes en particulier. Les expériences en matière de transformation traditionnelle de plusieurs centaines de femmes des départements de l'Atlantique, du Borgou et du Zou serviront de base de connaissance à partir de la quelle des entreprises plus sophistiquées sont à construire. Ces initiatives qui a bien démarré, traverse actuellement une crise dont la résolution sera vraiment profitable au Bénin.

Autres difficultés des entreprises transformatrices

Ces difficultés concernent :

- La disponibilité d'une main d'œuvre permanente pour les unités installées dans les zones de production des noix : la compétition de la transformation avec les activités agricoles en terme de main d'œuvre est très frappante ;
- La sécurisation de l'approvisionnement en matière première : il existe une compétition entre transformation et exportation de noix brutes qui semblent plus lucratives et procurent une rentabilité à court terme ;
- La recherche de débouchés extérieurs : la plupart des transformateurs méconnaissent le marché international et ses exigences et le marketing des amandes blanches et des amandes torréfiées. Une connaissance approfondie des marchés ne précède pas la mise en place des projets. C'est le cas par exemple de toutes les unités semi-industrielles du Bénin ;
- Les difficultés de gestion d'unités de transformation de noix de cajou : la plupart des échecs d'unités de transformation est due à l'installation des unités dans une région inappropriée, à la non maîtrise de la technologie de transformation, à l'inexpérience dans la gestion d'entreprise.

CHAPITE 7 : EXPORTATION DES NOIX BRUTES

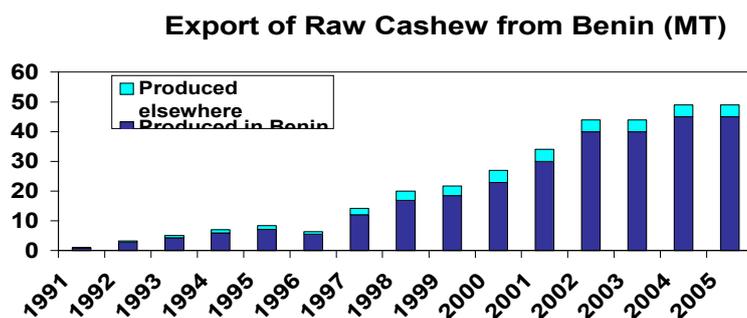
La production de noix brutes du Bénin est presque totalement exportée vers les pays asiatiques pour être transformée. A court terme, une politique de réduction des exportations de noix brutes au profit de la transformation locale ne pourra pas encore procurer des effets bénéfiques pour la filière, car les difficultés que doivent surmonter les promoteurs sont encore énormes. Mais l'engouement observé actuellement pour la transformation des noix dans le secteur privé et auprès des structures d'appui pourrait certainement constituer un facteur favorisant la mise en place d'une telle stratégie à moyen terme, avec bien sûr une surveillance du secteur.

Section 16 : Evolution des exportations de noix brutes

Les exportations béninoises officielles de produits anacardiens concernent essentiellement les noix de cajou brutes et faiblement les amandes.

Les statistiques sur les exportations de noix brutes existent et montrent que la période de 1990 à 2005, les volumes exportés ont augmenté de 40 à 50 % par an (ONS & BROOK, 2006), ce qui est représenté sur le graphique ci-après.

Graphique



Source : Adaptée de l'ONS & Brook Adam (2006)

Tableau n° 5 : Evolution des exportations béninoises de noix brutes en valeurs

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2007
Valeur (x1.000 USD)	11.092	17.250	12.322	16.493	19.793	36.664

Source : CCI (*TradeMap*)

Selon le CCI, les principaux importateurs des noix béninoises sont situés en Inde. Mais des noix sont également importées par des sociétés installées au Singapour, à Hong Kong et au Vietnam. Il faut signaler que le Bénin a exporté 57.479 tonnes de noix en 2007 au prix unitaire FOB de 690 USD la tonne et occupe ainsi le 4^{ème} rang mondial derrière la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et l'Indonésie.

L'augmentation des exportations béninoises est due à l'augmentation de la production nationale mais également des noix introduites à partir des pays limitrophes dont notamment le Nigeria et parfois le Togo.

Section 17: Caractéristiques des noix brutes et exigences des importateurs

Une norme béninoise des noix brutes de cajou est en cours d'élaboration, mais les exigences des importateurs de noix brutes sont bien documentées et se présentent comme suit :

- le taux de défectuosité maximale accepté est de 10%
- l'humidité maximale tolérée est de 10%
- les corps étrangers doivent être au maximum de 0,25%
- le nombre de noix comptées au kilogramme doit être 200 au maximum,
- le KOR (rendement au décorticage pour 80 Kg de noix brutes) doit être supérieur à 50.

Le tableau suivant présente les exigences du marché en fonction du KOR et du nombre de noix au Kg.

Tableau n° 6: Appréciation des critères qualitatifs de noix de cajou

Nombre de noix / Kg	REMARQUES (EN CONSIDERANT UN RENDEMENT DE 50 / 52 LIVRES OU PLUS)
235+	Pas Bon – Difficile à transformer
220-230	Acceptable mais pas idéal
210	Bonne Qualité (moyenne actuelle de l’Afrique de l’Ouest)
200	Bon – va attirer beaucoup d’acheteurs
180	Très Bon – peut être vendu a un très bon prix si rendement > à 48
160	EXCELLENT – on peut le trouver seulement dans certaines régions de Tanzanie et Inde – peut obtenir une prime sur le prix si le rendement est bon > à 48
<hr/>	
Rendement sac de 80 Kg	REMARQUES (EN CONSIDERANT QUE LE NOMBRE DE NOIX PAR KILO NE SOIT PAS SUPERIEUR A 230)
< 48 Livres	Pas Bon – Impossible d’attirer les acheteurs
49-50 Livres	Acceptable mais idéal, sauf si le nombre de noix / Kilo est < 180
51-52 Livres	Bonne Qualité, mais plus bas que la moyenne du Sénégal
53-54 Livres	Bon, et Très Bon si le nombre de noix / Kilo est <210
55 Livres	Très Bon – le nombre de noix ne doit pas être >230
56LBS	EXCELLENT – Le nombre de noix doit être <230 – on peut le trouver dans certaines zones de Bissau / Casamance et Sokone

Source : Mohan R., Kurien A., Govindan K. S. Amélioration de la qualité des noix de cajou au Sénégal, Manuel de formation, USAID, mars 2007, p. 10

Il est à noter qu'au Bénin, il n'existe pas d'informations officielles sur la qualité des noix, mais certains exportateurs estiment que le nombre de noix au Kg est inférieur à 200 et le KOR au-dessus de 48. Mais une cartographie précise des caractéristiques des noix par zone est à établir pour l'ensemble du Bénin.

Les exportateurs estiment que les noix issues des communes situées dans les zones agro climatiques peu arrosées de l'extrême nord du Bénin sont de petites tailles et ne reçoivent pas beaucoup d'attrait de la part des importateurs.

La réglementation du marché des noix brutes comporte des exigences strictes. C'est ainsi que lorsque les certificats établissent que les limites contractuelles sont dépassées, le vendeur se verra sa marge bénéficiaire réduite.

Par ailleurs, l'acheteur a le droit de rejeter le stock lorsque les tests de contrôle qualité révèlent que le taux de noix défectueuses est supérieur à 13%. Il en découle qu'il est indispensable à l'exportateur de veiller à la qualité des noix à l'achat ainsi qu'à leur conditionnement.

Les opinions divergent quant à la qualité des noix nigérianes. Les producteurs arguent qu'elles sont de mauvaise qualité et contribuent à dénaturer la qualité des noix exportées du Bénin. Par contre, certains exportateurs rencontrés par notre mission et qui utilisent cette source nigériane pour faire l'appoint pour leurs

containers ne trouvent pas trop de défaut pour ces noix. En effet, tout comme les producteurs nigériens, certains producteurs béninois cueillent le fruit au lieu de le laisser tomber pour récolter la noix comme il est recommandé pour une bonne qualité des amandes. Cette pratique de cueillette des fruits se rencontre dans toutes les régions du Bénin à cause du vol.

Les importateurs exigent une documentation assez fournie mais les transactions se font sur la base de lettre de crédit mais il semble que les importateurs sont plus réticents et préfèrent le paiement sur la base de remise documentaire. Cette pratique exige une forte capacité d'autofinancement des exportateurs surtout béninois.

En outre, les noix brutes d'origine béninoise ont comme principale destination l'INDE, les pays de l'Union Européenne n'accueillent que les amandes. Par conséquent, la pratique des normes dans ces pays prend en compte les références relatives aux produits transformés.

Section 17 : organisation des exportateurs de noix brutes

Les sociétés d'exportation de noix brutes sont pour la plupart d'origine indienne. Elles opèrent au Bénin en collaboration cependant avec des sociétés béninoises dont certaines ont gagné en expérience et commencent par exporter directement des noix.

Les sociétés sont peu enclines à fournir leurs données qu'il s'agisse des sociétés béninoises ou indiennes. Les informations recueillies indiquent que les sociétés béninoises sont encore peu professionnalisées dans le secteur, et que la plupart se comportent de temps en temps comme des collecteurs grossistes au profit des entreprises indiennes installées au Bénin. Une liste des sociétés indiennes et béninoises recensées au Bénin dans la commercialisation et l'exportation de noix brutes est présentée en annexe. Cette liste n'est pas complète, mais on y dénombre 25 entreprises nationales et 17 sociétés étrangères. Toutes ces sociétés ne sont plus opérationnelles au Bénin ou ne sont que des collectrices ou des exportatrices occasionnelles opérant parfois pour le compte d'autres sociétés indiennes.

En 2002, le MAEP a appuyé la mise en place d'un groupement des exportateurs de produits tropicaux (GEPT). Mais il semble que les exportateurs de noix ne se reconnaissent pas dans ce groupement et souhaitent se mettre en une association capable de mieux défendre leurs intérêts spécifiques.

CHAPITRE 8: BESOINS DES ENTREPRISES EXPORTATRICES EN MATIÈRE DE FORMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Au terme de cette étude, on note la présence de plusieurs structures d'appui à la filière anacarde, chacune d'elles se positionne dans un maillon ou sur un acteur déterminé. De manière spécifique, les appuis visent à:

- renforcer les capacités des OP pour la collecte groupée et leur connexion

- directement avec les exportateurs de noix brutes, afin de contourner les nombreux intermédiaires et augmenter les revenus des producteurs à la base,
- renforcer la capacité globale de transformation de noix de cajou par l'accompagnement des promoteurs à rechercher des financements appropriés.

Il existe aussi d'autres interventions plus localisées, notamment sur la production de plants en pépinière ou l'expérience de collecte groupée dans une région particulière. Le PADEX à travers la cellule nationale du Cadre intégré trouvera à travers les actions en cours ou prévues par les différents PTF un cadre de collaboration pour renforcer les synergies.

L'environnement institutionnel est marqué par l'absence d'une structure d'orientation et de coordination de ces actions quelque peu éparpillée. Certains PTF essaient de combler ce vide créé par la prise récente par le gouvernement à travers le MAEP de l'approche filière de développement agricole. Un processus de création d'un cadre multisectoriel et multi-acteur est en cours au MAEP et au ministère de développement.

Cependant, le renforcement de la compétitivité de la filière anacarde nécessite également des actions d'assistance ciblée pour accompagner les entreprises exportatrices à renforcer leur position ou diversifier leur marché. Les besoins spécifiques de ces entreprises reposent sur une meilleure connaissance du marché international et la mise en conformité avec leurs exigences. Les actions susceptibles de faire l'objet d'attention particulière du PADEX par maillon de la filière sont présentées ci-après.

Section 18 : le cadre institutionnel

La synergie d'actions passe par une intégration de la cellule nationale du cadre intégré dans les groupes de travail en cours, notamment le groupe de travail sur les chaînes de valeur sous l'impulsion de la GTZ ou le groupe animé par la CTB sur les filières agricoles. Il existe d'autres opportunités de collaboration plus restreintes, par exemple avec le MAEP, le ministère de la microfinance et de la promotion du secteur privé ou avec celle des structures professionnelles comme l'ADEx, la FENAPAB ou ses démembrements au niveau régional (URPZC ou URPA B-A).

L'apport du cadre intégré dans ces groupes de travail est énorme et concerne notamment la connaissance des conditions de transformation et des marchés d'amandes de cajou peu appréhendés au sein de ces groupes. La stratégie sectorielle élaborée par le JITAP et les rapports des tours d'orientation en Europe et au Vietnam contiennent des informations précieuses pour les promoteurs d'entreprises de transformation anciennes ou en création.

Le Cadre intégré pourra également apporter à ces groupes de travail des expériences et outils du CCI sur l'analyse des marchés internationaux, à travers le TradeMap ou le ProductMap. En retour, le Cadre intégré pourra obtenir la collaboration de l'administration béninoise pour le rapportage régulier de ses statistiques commerciales dans la base de données du CCI, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Section 19 : La production primaire de noix brutes

Dans la production primaire, les actions prises en charge habituellement sont la production des plants en pépinière et les problèmes d'emballage par la SONAPRA ou le ProCGRN (GTZ). L'augmentation de la productivité des arbres est une nécessité pour la compétitivité de la filière. A cet effet, trois actions que le PADEX peut prendre en charge seul ou en partenariat avec d'autres projets sont :

- l'amélioration de la connaissance des plantations: elle passe par l'inventaire et la cartographie des plantations dans les deux régions non touchées, à savoir la région du Zou-Collines et celle du Borgou-Alibori ;
- l'approvisionnement durable en intrants agricoles : l'accompagnement des OP dans l'identification et la mise en place d'un mécanisme durable d'approvisionnement des membres en engrais. La question de la sécurisation du remboursement des crédits intrants pourra trouver de piste de réponse la connaissance d'autres mécanismes en cours dans la sous-région (Burkina, Mali et Niger) qu'il serait utile d'étudier par un plan de voyage d'étude. La BRS intervient dans ces mécanismes et pourrait le faire aussi au Bénin si le système est bien élaboré ;
- la qualité des noix : elle ne dépend pas seulement des emballages, mais aussi et surtout de la récolte et du séchage au niveau paysan et chez les collecteurs. La formation des producteurs à travers leurs organisations, les ONG et les CeRPA sur la qualité des noix est un besoin à prendre en compte.

Section 20 : la transformation des noix

L'appui à la transformation artisanale visera à insérer les unités dans le circuit d'exportation officielle. Quant à la transformation industrielle qui est plus expérimentée, les objectifs visent la conformité aux exigences et la recherche de débouchés plus rémunérateurs.

La transformation artisanale

Il s'agit de retenir trois à cinq de ces entreprises qui offrent les meilleures opportunités pour la promotion de leurs productions pour l'exportation. Les besoins d'amélioration de leur compétitivité comprennent :

- Le renforcement de leurs équipements et de leur approvisionnement en matières premières par un appui à mieux utiliser les opportunités existantes dans le système financier formel ;
- L'identification des marchés cibles et la formation sur les exigences sanitaires et commerciales desdits marchés ;
- L'accompagnement pour la connaissance de ces marchés (tour d'orientation sur des marchés adaptés (grandes distributions et/ou marché équitable en France ou Suisse ;
- L'assistance personnalisée pour la réalisation des conditions de maîtrise des risques sanitaires ;
- L'assistance pour la participation à certains salons agroalimentaires pendant

2 ans après la réalisation des conditions de conformité avec les marchés cibles.

La transformation semi-industrielle et industrielle

La transformation semi-industrielle pourrait offrir des opportunités de promotion à l'exportation si les unités pourraient s'organiser pour une maîtrise de la production et de son regroupement. Mais, une seule unité est réellement opérationnelle et cette situation n'offre pas beaucoup de perspective.

La transformation industrielle offre de réelles opportunités de développement des exportations avec l'unité existante et les perspectives de création. S'agissant de l'entreprise ABC de Tchaourou, les insuffisances observées concernent surtout la maîtrise des risques sanitaires nécessaires à la conformité avec le marché et la recherche de nouveaux débouchés pour les amandes blanches. L'entreprise exporte déjà des amandes en Europe, probablement via une centrale d'achat. Le renforcement de cette position nécessite une approche basée sur un engagement total de la direction de l'entreprise. A cet effet un audit sanitaire est nécessaire. Parallèlement, la visite d'unités de transformation certifiées (Vietnam par exemple) pourra inspirer et motiver l'équipe dirigeante dans son engagement pour les améliorations sanitaires et lui ouvrir de nouvelles perspectives en termes de transfert de technologies et de coopération pour le marketing international des amandes.

Pour les deux groupes de transformation, la préparation à l'accès au marché international demande une meilleure organisation, certaines connaissances et la maîtrise de la technologie notamment

- la connaissance de la technologie d'origine indienne
- la main d'œuvre qualifiée pour produire les amandes demandées sur le marché international
- la connaissance des normes dans leur version récente: **ISO 9001**, ISO 22000 et le HACCP en matière d'agro alimentaire,
- la contractualisation de l'acquisition de la matière première à bon prix et de qualité suivant le code de bonnes pratiques,
- la maîtrise du circuit de distribution et des coûts de production en tout temps,
- la bonne gestion des amortissements (équipement) d'abord par rapport au coût d'acquisition et des frais marketing des produits
- les mesures de la compétitivité locale en tenant compte des avantages par rapport à d'autres pays africains, le code des investissements, etc.

L'exportation de noix brutes

Elle assure aujourd'hui le débouché pour la presque totalité de la production nationale (plus de 90%).

Certains exportateurs de noix envisagent leur reconversion dans la transformation et l'implication du Cadre intégré dans les groupes de travail existant sera d'un appui pour une bonne maîtrise des conditions de faisabilité et des technologies adaptées.

Cependant, les exportateurs nationaux doivent mieux maîtriser l'environnement

international de la noix de cajou et des conditions d'exportation comportant moins de risques financiers.

La logique Partenariat Privé Public (PPP) constituera un levier pour des réflexions pratiques et la mise en œuvre d'action concrètes à partir des questions d'analyses actualisées de marchés au niveau international (Inde, Vietnam, Brésil, Chine, etc.) La maîtrise et l'instruction des acteurs à l'exportation notamment sur les outils tels que le TradeMap, le ProductMap, le Market Access Map et d'autres sources sont nécessaires à l'organisation en amont et en aval de ladite filière. On produit pour les marchés existants

CONCLUSION

L'intérêt pour la promotion de l'anacarde est manifeste à la fois chez les professionnels et les structures d'appui. Divers documents de travail ont été élaborés au cours des cinq dernières années. Ces documents de travail ont donné lieu à des recommandations dont la mise en œuvre se heurte souvent à la disponibilité de moyens matériels et financiers. Une approche basée sur l'assistance personnalisée aux entreprises qui offrent de meilleures opportunités de développement est digne d'intérêt pour positionner la filière anacarde à la fois dans une logique de création de valeur ajoutée nationale et d'exploitation des opportunités du marché international.

PROPOSITIONS –STRATEGIQUES ET PLAN D’ACTION TRIENNAL 2009-2011

Action à mener	Proposition de RH	Structure de contrôle	Résultats	Période indicative
Sensibilisation des producteurs et leur associations sur la question conflictuel de la fixation des prix (matière première aux usines) pour l'exportation et les noix brutes à l'exportation	FENAPAB et autres associations de producteurs, Autorités locales, Ministère du Commerce, MAEP	Organe de gestion du SNCI, MAEP, MIC	Les déconvenues éventuelles découlant de l'auto satisfaction en matière première de noix de cajou en Inde sont prévenues	
<u>Mettre en place un</u> Cadre de concertation stratégique <u>avec les un</u> <u>partenaires au développement et les</u> <u>avec les projets en cours pour</u> <u>capitaliser les acquis</u>	Les <u>partenaires au</u> <u>développement,</u> les membres du conseil National de Pilotage du cadre intégré et les responsables <u>STDF 48,</u> <u>GTZ, CTB, SNV</u> du <u>PASP/ADEX, PLANET</u> <u>FINANCE</u> <u>Africa,</u> <u>URF/INRAB collaborent</u>	Organe de gestion du Secrétariat National du Cadre intégré et la CTB	Le point semestriel de la filière est et les acquis sont disponibles. Les bases de construction de la coordination nationale a commencé par être mise en place	
Mettre en place un mécanisme adapté de promotion de traçabilité pour la transformation des noix de cajou	Experts	Organe de gestion du Cadre Intégré Experts International ITC	Les consommateurs sont rassurés de l'origine du produit et de sa qualité	

Mettre en place une mécanique national de sécurisation de l'approvisionnement de matière première aux usines	Les communes concernées par la noix de cajou, les associations professionnelles, les	Organe de gestion du Cadre Intégré	Les IEC ont abouti à une prise de conscience nationale	
Mettre en place adéquat de financement pour répondre plus efficacement aux besoins des acteurs de la filière	Experts	Cadre Intégré CCI, CCIB PNUD	Une banque agricole ou un Fonds est mis en place pour les besoins agricole	
Former les professionnels à la maîtrise de la qualité des noix au niveau des producteurs	Les Ressources Humaines qualifiées	Organe de gestion du Cadre Intégré SGS DPQC CEBENOR	Les producteurs sont outillés et capables de contre expertise sur place en vue d'en déduire la valeur du KOR de leur produit	
Elaborer des fiches techniques et/ou traduction et publication en langue locale des codes de bonnes pratiques agricoles	Les consultants agronomes chercheurs Les maîtres alphabétiseurs	Organe de gestion Cadre Intègre CCI	Des supports sont disponibles en langues locales pour renforcer la capacité des producteurs actions agronomiques sont lancées pour favoriser la fructification de l'anacarde 2 fois l'an	
Réalisation de l'étude de faisabilité de la mise en place d'un fonds de Développement de l'Agro industrie et du Commerce au Bénin (noix de	Les experts et consultants en agro industrie et en commerce international	PNUD, SNCI	Les dispositions sont prises pour doter le Bénin d'une banque agricole	

cajou) prévue par le partenaire (PNUD)					
Appuyer les institutions en équipement et formation DAGRI DPQC CEBENOR DANA	Les experts du CC/OMC/ CNUCED	Cadre Intègre et CCI	Les institutions de l'Etat disposent de compétences interne et des équipements nécessaires pour accompagner les exportations auprès des entreprises		
Identifier et reconstituer de la documentation sur la filière anacarde	Les consultants ayant Réalisé les travaux du Ministère de la Fonction Publique	Cadre Intégré et consultants nationaux	La cinquantaine de documents sur l'anacarde est disponible		
Installer d'infrastructures de stockage rurales	Entreprise BTP	Cadre Intégré Conseil, Associations professionnelles	Les magasins de stockage niveau communal existent avec quelques outils de travaux agricoles		
Accompagner la concrétisation des initiatives de transformation	Les entreprises promotrices Et les institutions de financement	ITC, SNCI, Consultants	6 usines de transformation de noix de cajou sont installées d'ici à 2015		
Accompagner la démarche qualité des entreprises exportatrices et des associations professionnelles de noix de cajou	Expert ITC	Cadre Intégré Et CCI	Les organisations de producteurs ont amorcé leur professionnalisation à la démarche qualité		
Concrétiser une politique de consommation locale	Les consultants issus de l'association de consommateurs et bien avertis des préoccupations et de la vision du PADEX	Organe de gestion du Cadre Intégré	Les béninois consomment local et la production s'accroît		

	Bénin				
Capitaliser les acquis relatifs à l'amélioration des itinéraires techniques et encadrements techniques :	Les chercheurs de l'URF/INRAB PTAA et FSA/UAC	Le Cadre Intégré, le MAEP et l'UAC	Le matériel végétal est de bonne qualité et de nouveaux vergers sont mis en place à partir des graines pour la production de semences de qualité		
Poursuite de la mise au point et diffusion des itinéraires techniques culturaux dans différentes zones agro écologiques du Bénin ;	l'URF/INRAB PTAA et FSA/UAC	Organe de gestion du Cadre Intégré, le MAEP et l'UAC	L'effectif des équipes de recherche est renforcé ainsi que les capacités des membres		
Harmoniser les interventions des PTF	La CTB, actuellement désigné responsable	Organe de gestion du Cadre Intégré CCI	Les activités exécutées par les PTF sont capitalisées et la concurrence n'existe plus		
1-auto-garantir le crédit par un stock de produits agricoles conservables ; 2-mettre en œuvre une activité génératrice de revenus (AGR) 3-profiter de l'augmentation des prix des produits agricoles 4-acquérir des intrants sans altérer le	expert en Warrantage ou crédit warranté pratiqué déjà par les associations de producteurs au Niger, Mali, etc.	Organe de gestion du cadre intégré	En complément au fonds agro industrie		

maigre revenu du ménage					
5-valoiriser l'utilisation des intrants					
Réaliser le tour d'orientation en France, Allemagne,	Professionnels identifiés sur critères, consultants SNCI	SNCI, ITC, CCIB	Des contrats commerciaux sont négociés ainsi que des partenariats technologiques et d'investissements.		
Réaliser quelques voyages d'affaires et de partenariat de recherche technique Tanzanie, Mozambique, Vietnam	Association de producteurs	Organe de gestion du SNCI, ITC, CNA	Les connaissances et expériences acquises sont exploitées et adaptées aux réalités du Bénin, Des partenariats de recherche sont conclus		
Reconnaissance des normes béninoises par les importateurs	CEBENOR/MC CCI/CNUCED/ OMC	Cadre Intégré CCI	Les normes sont adoptées sans doute et les produits béninois sont aptes à l'exportation		
Facilitation des investissements de transformation	Les entreprises intéressées	Le Cadre Intégré, la CCI, les consultants	5 usines de transformation en norme sont installées		
Mise à contribution des programmes régionaux en faveur de la filière	Cadre Intégré	Organe de gestion du Cadre intégré CCI	Les acquis du programme qualité sont exploités et les PMI bénéficient du PRMN / BRM-UEMOA		

Réaliser d'études complémentaires ou audit sectoriel sur des aspects techniques précis au niveau des entreprises de la noix de cajou	experts	Organe de gestion du Cadre Intégré CCI	Les données complémentaires recueillies facilitent les prises de décisions	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	----------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------	--

ANNEXES

Annexe 1 : **Termes de référence de la mission**

Annexe 2 : Liste de quelques sociétés exportatrices de noix de cajou brutes opérant à partir du Bénin

N° d'ordre	Nationaux	Expatriés
01	AGRO-PHEN SA (Mme TARRAF) Tél. 21318136 / 90041820	SACKSON (M SIWASWANI) Tél. 21310239
02	GK5 'M. et Mme SOUNLIN) Tél. 21382071 / 97440002	SWISS BENIN (M. BHASKAR ou SUDARSHAN) Tél. 21335683
03	AGRICAL Bénin SA (M. ALECHOU Pierre) Tél. 21314383	RALS COMMODITIES (M ; CHELLAPPAM Tél. 97643206
04	AFETRACA Sarl (Mme GOTOECHAN José) 21334640 / 90020235	BOPOA PTE BENIN (M. LAL) Tél. 95956184 95959255
05	BENIMEX SA (Mme Fandohan Ariane) Tél. 21328186	BPS Bénin (M. HENRY) Tél. 21314871
06	AGRO BENIN EXPORT (M. D'Almeida) Tél. 12314871	HERNWOOD BENIN (M. QUAÏD)Tél. 21315546 97473345
07	AVL & SON BENIN 'M. AKELEMON) Tél. 97726011 / 95220880	FLUDOR (M. ROLAND) Tél. 21316531
08	ENERGY sarl (M. Luc) Tél. 97871959 / 95848123	AIGLON SA (M. KAGNASS) Tél. 21331481
09	CIS BENIN 'M. DASILVA) Tél. 21313259	NOOR Sarl (M. MORELI)
10	GLOBAL TRADE (M. ACHOUKE) Tél. 97982650	SHILPA Sarl (M. JAIKUMAR) Tél. 21310535
11	SCCT (Mme AHOUANSOU) Tél. 21310271	SAVITA ENTERPRISES (M. DIXIT) Tél. 97319871 / 95794145
12	MASK PETROLEUM – GIE (M. KEREKOU) Tél. 97479219	3F BENIN (M. Samuel) Tél. 95493423
13	MONTEWA (M. NICOLAS) Tél. 21337218 / 97690726	NOMAX (M. GANAPATHY) 21314473
14	OLADOUNI (M. INOUSSA, M. LATIFOU) Tél. 97690726	HIJCO BENIN (HRA) Tél. 21318781 / 97986141
15	CITL Sarl (M. TOUDONOU) Tél. 97269309	OM AGRO EXPORT (M. SUBODH) Tél. 21308654 / 97970911
16	OMAR CORPORATION (M. OMYALE) Tél. 21320751	KOULI (M. KOULHI) Tél. 97975859
17	SEPT SA (M. SANI AGATHA) Tel. 21304940	BENSON EXIM CORPORATION Tél. 97959893

18	BAKIS INTER (M. ADJIBADE)Tél. 97166189	
19	BENIN DYNAMIQUE (M ZANNOU) Tél. 97126648	
20	SWCM (M. KINNINNON) Tél. 21334351	
21	MAN & D Sarl (M. LOKOSSOU)Tél. 21334708 90032951	
22	SURULAYEBEINI (M ASSOUROKO) Tél. 21333201	
23	Pierre GODONOU, Tél. 95457843	
24	SEDJRO Sarl S. 21334114	